



République et Canton de Neuchâtel

COMPTES DE L'ÉTAT

pour l'exercice 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
du 21 février 2011

2 0 1 0

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>	
Résumé	2	
Compte administratif	4	
Evolution des charges et des revenus	5	
Vue d'ensemble	7	
Compte de fonctionnement		
Charges de personnel	15	
Biens, services et marchandises	16	
Intérêts passifs	17	
Amortissements	20	
Parts et contributions sans affectation	21	
Dédommagements à des collectivités publiques	22	
Subventions accordées	23	
Subventions redistribuées	25	
Opérations internes	26	
Recettes fiscales	28	
Revenus des biens	31	
Contributions	32	
Part à des recettes fédérales sans affectation	33	
Dédommagements de collectivités publiques	34	
Subventions acquises	35	
Classification fonctionnelle	35	
Compte des investissements		
Résultats	38	
Récapitulation des investissements par département et par objet	41	
Récapitulation des amortissements par département et par objet	42	
Engagements	43	
Crédits supplémentaires et complémentaires	44	
Dépassements de crédits	49	
Bilan		
Actif	51	
Passif	53	
Fonds administrés par l'Etat		
Fonds appartenant à l'Etat	56	
Fonds gérés par l'Etat	56	
Conclusions	58	
Décret	60	
Annexes		
1	Explications sur les variations des recettes fiscales	61
2	Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales	62
3	Valeurs limites selon le frein à l'endettement	63
4	Effectif du personnel	64
5	Comptes 2010 de l'Université	65
6	Evaluation du résultat probable des comptes 2002-2010	68

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons les comptes de l'Etat pour l'année 2010.

Résumé

La présentation des comptes 2010 distingue le résultat opérationnel du résultat total. Cette distinction est conforme au MCH2 (deuxième version du modèle comptable harmonisé des collectivités publiques suisses) dont l'entrée en vigueur à l'Etat de Neuchâtel est planifiée avec le budget 2015. Le résultat opérationnel correspond au résultat du compte de fonctionnement avant opérations de boucllement. Pour la comparaison avec le budget 2010, c'est le résultat total qui doit être retenu.

Le résultat opérationnel 2010 clôt avec un excédent de revenus de 33,6 millions de francs. Les comptes 2010 enregistrent par ailleurs des opérations de boucllement pour un montant de 54,9 millions de francs. Le résultat total présente donc un déficit du compte de fonctionnement de 21,3 millions contre 33,8 millions de francs prévus au budget 2010. Les dépenses nettes d'investissements se montent à 52 millions de francs contre 64,7 millions de francs budgétés.

Les limites du frein à l'endettement sont respectées. Le degré de couverture des revenus déterminants se situe à 1,2% (limite maximale: 2%) et le degré d'autofinancement à 109% (limite minimale: 70%).

L'exercice 2010 boucle avec un excédent de financement de 24,6 millions de francs. La dette consolidée a été réduite de 60 millions de francs pour se chiffrer à 1'295 millions de francs au 31 décembre 2010. Le taux d'intérêt moyen est de 2,87% contre 3,05% début 2010.

Les charges brutes de fonctionnement se montent à 1'923 millions de francs, soit 36,2 millions de francs ou 1,9% de plus qu'au budget. Les principaux écarts se situent au niveau des intérêts passifs (-5,7 millions), des pertes sur débiteurs (+14,4 millions), suite à l'abandon des avances octroyées à NOMAD, HNe, du loyer du CNP à Perreux et d'une baisse des subventions accordées (-20 millions) en raison du report de la révision LAMAL des soins de longue durée, mais également suite à une utilisation inférieure au budget dans les secteurs de l'aide aux communes, de la promotion économique et des mesures d'intégration professionnelle. Par contre, les attributions aux financements spéciaux (+50,3 millions) ont été sensiblement supérieures au budget suite aux opérations de boucllement. Parmi elles, on relèvera la prise en compte de la brèche de financement fédéral des universités en 2012 (24 millions), d'un versement unique à prévoyance.ne pour l'intégration des policiers au plan dit des professions pénibles (10 millions) et d'une correction de résultat lié à l'effet suspensif du référendum sur la réforme de la fiscalité des personnes morales (6,1 millions). Ces opérations répondent aux exigences comptables et financières de tenir compte de risques avérés et de refléter la réalité économique du moment.

Sans tenir compte des opérations de clôture (54,9 millions), les charges brutes se montent à 1'868,1 millions de francs. En 2009, elles étaient de 1'896,1 millions de francs sans les opérations de clôture (17 millions). En réalité, les charges ont donc diminué de 28 millions de francs ou 1,5%. Ceci démontre la bonne maîtrise des charges budgétées.

Les revenus bruts ont été bouclés à hauteur de 1'901,6 millions de francs au lieu de 1'852,9 millions de francs inscrits au budget, soit un écart positif de 48,7 millions de francs ou 2,6%. La principale amélioration se situe au niveau de l'impôt sur les personnes morales (+56,4 millions) dont le résultat s'explique par trois facteurs: une reprise conjoncturelle nettement plus rapide et marquée que prévue, le recours au chômage partiel qui a permis d'externaliser les coûts ainsi qu'une anticipation de la réforme de la fiscalité. A l'inverse, l'impôt cantonal direct des personnes physiques a poursuivi son inquiétante dégradation (-27 millions par rapport au budget et -11,3 millions par rapport à 2009). D'autres revenus ont été supérieurs aux attentes, notamment la participation aux bénéficiaires de la BCN (+4,5 millions), l'impôt fédéral direct (+8,1 millions) et l'impôt anticipé (+3,8 millions). Par contre, le produit des amendes a subi un net déclin (-6,9 millions).

Le budget initial des charges de 1'886,7 millions de francs a été augmenté de 44,6 millions de francs par des crédits supplémentaires dont 24,9 millions de francs ont été compensés par des diminutions de charges et 11,5 millions de francs par des augmentations de revenus. Sur un total de 44,6 millions de francs, 36,4 millions ont ainsi été compensés. La différence non-compensée de 8,2 millions de francs résulte principalement du crédit supplémentaire urgent de 7 millions de francs pour les prestations AVS/AI. Le solde provient de charges sociales qui ne sont pas soumises à la procédure des crédits supplémentaires et des charges liées aux élections complémentaires et à la CEP.

Sur le plan des investissements, ce sont 52 millions de francs de dépenses nettes qui ont été réalisés alors que le budget prévoyait un montant de 64,7 millions de francs. L'écart est donc de 12,7 millions de francs. En 2009, il était encore de 22,5 millions de francs. Même si le résultat n'est pas satisfaisant, une amélioration est notable dans le suivi des investissements. Compte tenu des résultats prévisionnels, le Conseil d'Etat a avancé des projets à hauteur de 7,6 millions de francs. Toutefois, le transfert des tranches de paiement n'a été possible que dans la limite de compétences du Conseil d'Etat, soit 400'000 francs. Avec le décret adopté par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2011, la marge de manœuvre du Conseil d'Etat sera accrue et permettra une meilleure utilisation de l'enveloppe disponible.

Par rapport à la seconde évaluation du résultat probable, le déficit prévu au compte de fonctionnement (21,9 millions) s'est confirmé. Toutefois, des différences existent selon les groupes de charges et de revenus. Les recettes sur les personnes morales ont augmenté de 8 millions de francs (y. c. provision de 6,1 millions relative à l'effet suspensif de la réforme fiscale suite au référendum). Les impôts sur les personnes physiques et frontaliers ainsi que l'impôt à la source (+4 millions) ont également été supérieurs aux dernières prévisions. Dans les subventions accordées, certains postes ont diminué. Il s'agit notamment du traitement des enseignants secondaire I (-2 millions) de l'utilisation du fonds de promotion de l'économie (-3,5 millions) et la contribution à l'Université (-2 millions). A contrario, la provision pour la brèche de financement fédéral en 2012 à l'Université n'avait pas encore été prise en compte lors de la seconde prévision (+24 millions). Par contre, force est de constater que les investissements nets de 52 millions de francs sont éloignés de la seconde évaluation où l'on estimait encore pouvoir réaliser l'ensemble des projets prévus et même au-delà puisque la seconde évaluation des investissements nets excédait le budget et se montait à 70,2 millions de francs.

Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

<i>Comptes 2010</i>			<i>Budget 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
1'922'980'642.07		Total des charges	1'886'735'400	1'913'114'792.87
	1'901'630'967.37	Total des revenus	1'852'875'200	1'880'462'445.81
	21'349'674.70	Excédent de charges	33'860'200	32'652'347.06
		Excédent de revenus		
<i>Compte des investissements</i>				
95'331'762.24		Total des dépenses	113'459'900	92'254'198.05
	43'298'045.43	Total des recettes	48'736'800	42'422'239.74
	52'033'716.81	Investissements nets	64'723'100	49'831'958.31
<i>Financement</i>				
52'033'716.81		Investissements nets	64'723'100	49'831'958.31
	78'063'366.69	Amortissements		
		- du patrimoine administratif	79'669'000	80'933'364.56
		- du découvert		
		Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		
21'349'674.70		- excédent de charges	33'860'200	32'652'347.06
		Mouvements avec les		
		financements spéciaux		
	51'009'070.13	- attributions	720'500	27'371'844.00
31'062'369.83		- prélèvements	40'292'000	24'758'637.14
	24'626'675.48	Excédent de financement		1'062'266.05
		Insuffisance de financement	58'485'800	
<i>Variation de la fortune nette</i>				
	24'626'675.48	Excédent de financement		1'062'266.05
		Insuffisance de financement	58'485'800	
172'370'482.25		Report au bilan (passifs)	129'126'300	150'727'448.30
	126'394'132.07	Report au bilan (actifs)	153'751'900	117'012'835.19
		Diminution du découvert		
	21'349'674.70	Accroissement du découvert	33'860'200	32'652'347.06

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Différence entre</i>		<i>Différence entre</i>	
	<i>2010</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>comptes 2010</i>		<i>comptes 2010</i>	
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
<i>et budget 2010</i>							
<i>et comptes 2009</i>							
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	405.9	407.8	419.2	-1.9	-0.5	-13.3	-3.2
Biens, services et marchandises	118.7	117.1	126.4	+1.6	+1.4	-7.7	-6.1
Intérêts passifs	39.1	44.7	43.2	-5.6	-12.5	-4.1	-9.5
Amortissements	121.4	108.0	107.4	+13.4	+12.4	+14.0	+13.0
Parts et contributions sans affectation	9.1	10.4	9.3	-1.3	-12.5	-0.2	-2.2
Dédommagements aux collectivités	85.7	83.8	79.2	+1.9	+2.3	+6.5	+8.2
Subventions accordées	973.8	993.8	971.7	-20.0	-2.0	+2.1	+0.2
Subventions redistribuées	87.8	89.8	82.7	-2.0	-2.2	+5.1	+6.2
Attributions aux fonds et réserves	51.0	0.7	27.4	+50.3	+7185.7	+23.6	+86.1
Imputations internes	30.5	30.7	46.6	-0.2	-0.7	-16.1	-34.5
Total charges	1'923.0	1'886.8	1'913.1	+36.2	+1.9	+9.9	+0.5
<i>Revenus</i>							
Impôts	995.4	955.5	982.3	+39.9	+4.2	+13.1	+1.3
Patentes et concessions	5.7	5.6	5.6	+0.1	+1.8	+0.1	+1.8
Revenus des biens	61.9	52.8	49.7	+9.1	+17.2	+12.2	+24.5
Contributions	127.9	122.9	138.7	+5.0	+4.1	-10.8	-7.8
Part à recettes sans affectation	272.6	262.4	263.0	+10.2	+3.9	+9.6	+3.7
Dédommagements de collectivités	51.3	48.7	54.8	+2.6	+5.3	-3.5	-6.4
Subventions acquises	237.5	244.2	232.2	-6.7	-2.7	+5.3	+2.3
Subventions à redistribuer	87.8	89.8	82.7	-2.0	-2.2	+5.1	+6.2
Prélèvements aux fonds et réserves	31.1	40.3	24.8	-9.2	-22.8	+6.3	+25.4
Imputations internes	30.5	30.7	46.6	-0.2	-0.7	-16.1	-34.5
Total revenus	1'901.7	1'852.9	1'880.4	+48.8	+2.6	+21.3	+1.1
Total net	21.3	33.9	32.7	-12.6	-37.2	-11.4	-34.9

CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2010</i>		<i>Budget 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>		<i>Différence entre comptes 2010 et budget 2010</i>		<i>Différence entre comptes 2010 et comptes 2009</i>	
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>		
Autorités	17.9	16.7	18.4	+1.2	+7.2	-0.5	-2.7		
Préposé gest. Info	0.1	0.2	0.0	-0.1	-50.0	+0.1	-		
CCFI	1.3	1.3	1.4	-	-	-0.1	-7.1		
DJSF	267.4	255.6	283.5	+11.8	+4.6	-16.1	-5.7		
DSAS	566.8	575.0	552.2	-8.2	-1.4	+14.6	+2.6		
DGT	174.3	170.2	168.8	+4.1	+2.4	+5.5	+3.3		
DEC	294.3	285.2	302.1	+9.1	+3.2	-7.8	-2.6		
DECS	528.2	495.5	498.2	+32.7	+6.6	+30.0	+6.0		
Fonds	72.7	87.1	88.5	-14.4	-16.5	-15.8	-17.9		
Total	1'923.0	1'886.8	1'913.1	+36.2	+1.9	+9.9	+0.5		

CHARGES ET REVENUS PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2010</i>			<i>Budget 2010</i>			<i>Différence des charges nettes</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	17.9	6.9	+11.0	16.7	5.6	+11.1	-0.1	-0.9
Préposé gest. Info	0.1	0.0	+0.1	0.2	0.0	+0.2	-0.1	-50.0
CCFI	1.3	0.4	+0.9	1.3	0.3	+1.0	-0.1	-10.0
DJSF	267.4	1'317.9	-1'050.5	255.6	1'265.4	-1'009.8	-40.7	-4.0
DSAS	566.8	99.8	+467.0	575.0	106.7	+468.3	-1.3	-0.3
DGT	174.3	120.7	+53.6	170.2	120.0	+50.2	+3.4	+6.8
DEC	294.3	168.6	+125.7	285.2	171.2	+114.0	+11.7	+10.3
DECS	528.2	114.7	+413.5	495.5	96.6	+398.9	+14.6	+3.7
Fonds	72.7	72.7	+0.0	87.1	87.1	+0.0	-	-
Total	1'923.0	1'901.7	+21.3	1'886.8	1'852.9	+33.9	-12.6	-37.2

Vue d'ensemble

Résultat en bref

Les comptes 2010 se présentent comme suit:

- le résultat total du compte de fonctionnement présente un excédent de charges de 21,3 millions de francs;
- le volume des investissements nets atteint 52 millions de francs;
- le solde des mouvements avec les financements spéciaux s'élève à 19,9 millions de francs (attribution de 51 millions et prélèvements de 31,1 millions);
- le résultat global se solde par un excédent de financement de 24,6 millions de francs.

Compte administratif (en millions)	C 2010	Ecart au budget	Budget 2010	Evaluation Sept. 2010
	- en millions -			
Excédent de revenus (-) / de charges (+)	+21.3	-12.6	+33.9	+21.9
Investissements nets	+52.0	-12.7	+64.7	+70.2
Solde mouvements avec financements spéciaux	-19.8	-59.4	+39.6	+31.5
./. Amortissements du patrimoine administratif	-78.1	+1.6	-79.7	-82.9
Excédent (-) / insuffisance de financement (+)	-24.6	-83.1	+58.5	+40.7

Comptes présentés après opérations de clôture

Le résultat opérationnel présente un excédent de revenus de 33,6 millions de francs. Diverses opérations de clôture pour un montant total de 54,9 millions de francs s'ajoutent au résultat opérationnel et portent le résultat total à un excédent de charges de 21,3 millions de francs. Les opérations de clôture de la compétence du Grand Conseil vous sont soumises pour approbation dans le décret qui accompagne les comptes 2010:

Description	Montant (en francs)
Ajustement des provisions pour litiges sécuritaires avec les clubs sportifs Xamax et HCC.	401'300
Projet informatique NOMAD proposé au Grand Conseil dans le cadre du rapport révisé.	2'500'000
Versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles des policiers qui permet d'économiser une contribution de l'Etat de 1,2 million de francs par année pendant 25 ans, soit 30 millions de francs.	10'000'000
Provision pour la brèche de financement fédéral des universités annoncée pour 2012 suite au passage au principe d'échéance de la Confédération dans ce domaine.	24'000'000
Total	36'901'300

En plus des écritures susmentionnées, qui ne nécessitent pas la majorité qualifiée de votre Conseil, le Conseil d'Etat a validé diverses opérations de clôture qui restent de sa compétence telles que des pertes avérées sur débiteurs suite à l'abandon d'avances octroyées à NOMAD (3,8 millions) et HNe (4,9 millions), un correctif de résultat de 6,1 millions de francs lié à l'effet suspensif du référendum sur la réforme de la fiscalité des personnes morales et le report du solde de crédits de l'Université conformément aux dispositions de l'art. 8 de la LAU et l'arrêté y relatif du 23 juin 2010 (2,8 millions). Au total, les opérations de clôture se montent à 54,9 millions de francs.

Les opérations de clôture tiennent compte de risques avérés et de corrections du résultat et du bilan conformes à la réalité économique et aux exigences comptables.

Nous présentons ci-après sous forme synthétique les comptes avant et après les opérations de clôture:

Compte administratif	C 2010 Résultat opérationnel (avant opérations de clôture)	C 2010 Résultat total (après opérations de clôture)	Effet des opérations de clôture
	- en millions -		
Excédent de revenus (-) ou de charges (+)	-33.6	+21.3	+54.9
Investissements nets	+52.0	+52.0	0.0
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	+27.2	-19.8	-47.1
./. Amortissements du patrimoine administratif	-78.1	-78.1	0.0
Excédent (-) de financement	-32.5	-24.6	+7.8
Degré d'autofinancement (%)	214,8	109,0	-105,8

**Classement postulat 04.154
"Pour un meilleur contrôle
parlementaire des
investissements"**

Par ce postulat, les signataires demandaient au Conseil d'Etat d'examiner la possibilité de mieux informer le Grand Conseil du renchérissement calculé sur les crédits d'engagement votés et sur les éventuelles améliorations sensibles apportées à un projet lorsque les soumissions ont permis de baisser les coûts.

Ce postulat date du 29 juin 2004. Depuis 2007 (arrêté du Conseil d'Etat du 29 mai 2007) ont été instaurées les dispositions sur les crédits supplémentaires et complémentaires. Pour rappel, la loi sur les finances (art. 40, al. 2) autorise par ailleurs le Conseil d'Etat à ouvrir un crédit complémentaire rendu nécessaire par le renchérissement mais lui demande de le justifier dans le cadre du rapport sur les comptes. Les taux utilisés sont conformes à ceux retenus notamment par le SECO et l'office fédéral de la statistique.

Parallèlement aux procédures sur les crédits supplémentaires et complémentaires, le Conseil d'Etat procède deux fois par année (fin mai et fin août) à une analyse du résultat prévisionnel des comptes. Dans ce cadre, un groupe de suivi financier des investissements est mandaté, sous la présidence du chef du DGT, pour évaluer l'état d'avancement des projets. Les marges de manœuvre éventuelles dans un projet sont affectées à d'autres. A ce titre, le Conseil d'Etat dispose des compétences nécessaires par la loi concernant l'affectation des crédits inscrits au budget des investissements adoptée par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2011. Le Conseil d'Etat informe la Commission de gestion et des finances (CGF) sur le résultat prévisionnel des comptes et, notamment, sur les investissements. Compte tenu des contrôles mis en place, les risques d'utilisation des marges de manœuvre à des améliorations dépassant le cadre du projet initial sont très faibles.

Les dispositions précitées n'étaient pas encore en vigueur au moment de la signature du postulat. Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est d'avis que l'information au Grand Conseil et à la CGF est pertinente et suffisante pour lui permettre d'exercer leur devoir de haute surveillance. Depuis le budget 2010, la maquette des investissements présentée dans le rapport a également été modifiée et complétée pour assurer une plus grande transparence.

Le Conseil d'Etat propose de classer le postulat 04.154

Compte de fonctionnement

Budget Le budget 2010 prévoyait un excédent de charges de 33,9 millions de francs. L'adoption de ce budget avait donné lieu à un vif débat au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat avait présenté parallèlement au budget une série de mesures d'économie. Le Grand Conseil avait critiqué cette approche qui conduisait à un report de charges sur les communes, notamment dans le domaine des subsides LAMal pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale et dans celui des transports. L'essentiel des mesures avait été finalement refusé. Un compromis avait été trouvé par la mise en place d'un impôt unique de solidarité des communes pour l'année 2010 de 8 millions de francs ainsi que par une correction à la hausse de l'estimation des recettes fiscales, notamment dans le domaine des personnes morales (6 millions).

Comptes La présentation des comptes 2010 distingue le résultat opérationnel du résultat total. Cette distinction anticipe l'introduction du MCH2 prévue en 2015. Le résultat opérationnel correspond au résultat du compte de fonctionnement avant opérations de boucllement. Pour la comparaison avec le budget 2010, c'est le résultat total qui doit être retenu.

Le résultat total des comptes 2010 présente un déficit du compte de fonctionnement de 21,3 millions de francs. Le résultat opérationnel avant boucllement présente un excédent de revenus de 33,6 millions de francs. Les opérations de boucllement se montent à 54,9 millions de francs. Les charges totales se situent à 1'923 millions de francs, soit une progression de 36,2 millions de francs ou 1,9% par rapport au budget. Avec un total de 1'901,6 millions de francs, les revenus se révèlent pour 48,7 millions de francs ou 2,6% meilleurs que le budget qui partait d'un montant de 1'852,9 millions de francs.

Sans tenir compte des opérations de clôture, les charges brutes se montent à 1'868,1 millions de francs. En 2009, elles étaient de 1'896,1 millions de francs. En réalité, les charges ont donc diminué de 28 millions de francs ou 1,5%. Ceci démontre la bonne maîtrise des charges budgétées.

Le déficit du compte de fonctionnement représente 1,2% des revenus déterminants et reste donc dans le cadre des limites du frein à l'endettement de 2%.

Ecart par rapport au budget Sans tenir compte des opérations de boucllement de 54,9 millions de francs, les charges brutes se montent à 1'868,1 millions de francs et sont donc 18,6 millions de francs inférieurs au budget. Les principaux écarts s'expliquent par les éléments suivants:

- Les intérêts passifs ont profité de renouvellement d'emprunts à des taux bas compte tenu des conditions favorables sur les marchés financiers pour les emprunteurs (-5,7 millions).
- Les subventions accordées ont été inférieures au budget, notamment dans le domaine de l'aide matérielle (-5,2 millions). Le traitement des enseignants du secondaire I (-2,2 millions), l'utilisation du fonds d'aide aux communes (-2,3 millions) et du fonds de promotion de l'économie (-3,4 millions) ont également été inférieurs au budget. Par ailleurs, on

note une baisse des dépenses pour les requérants d'asile (-3,2 millions) et des mesures pour les chômeurs en fin de droit (-3,3 millions).

Les revenus bruts ont été bouclés à hauteur de 1'901,6 millions contre 1'852,9 millions de francs prévus au budget. La différence positive de 48,7 millions de francs est due aux principaux écarts suivants:

- L'impôt sur les personnes morales est 56,4 millions de francs supérieur au budget. Il bénéficie de l'effet conjoint de trois facteurs: une reprise conjoncturelle nettement plus rapide et marquée que prévue, le recours au chômage partiel qui a permis d'externaliser les coûts, ainsi qu'une anticipation de la réforme de la fiscalité.
- De la même manière, l'impôt fédéral direct (+8,1 millions) et l'impôt anticipé (+3,8 millions) bénéficient aussi de la reprise.
- A l'inverse, l'impôt cantonal direct sur les personnes physiques poursuit sa chute inquiétante et recule de 27 millions de francs par rapport au budget et de 11,3 millions de francs ou 1,6% par rapport à 2009.

Evaluation prévue à l'automne confirmée

Au compte de fonctionnement, le déficit prévu lors de la seconde évaluation s'est confirmé puisqu'il se montait 21,9 millions de francs. Toutefois, des différences importantes existent selon les groupes de charges et revenus. Les principaux écarts sont:

- Par rapport à la seconde prévision, les recettes sur les personnes morales ont augmenté de 8 millions de francs (y. c. provision de 6,1 millions relative à l'effet suspensif de la réforme suite au référendum). Les impôts sur les personnes physiques et frontaliers ainsi que l'impôt à la source (+4 millions) ont également été supérieurs aux dernières prévisions.
- Dans les subventions accordées, certains postes ont diminué par rapport à la dernière prévision. Il s'agit notamment de: Traitement des enseignants secondaire I inférieur au budget (-2 millions); Utilisation du fonds de promotion de l'économie inférieure au budget (-3,5 millions); Contribution à l'Université inférieure au budget (-1,6 million).
- A contrario, la provision pour la brèche de financement fédéral en 2012 à l'Université n'avait pas encore été prise en compte lors de la seconde prévision (+24 millions).

Charges de personnel

Des mesures restrictives particulières ont été décidées par le Grand Conseil dans le cadre de l'élaboration du budget 2010. Associées à une progression nulle de l'indice des prix à la consommation et à une gestion rigoureuses des charges de personnel en cours d'année, celles-ci ont permis de maintenir les dépenses du personnel en dessous du budget. L'absence de rattrapage de cotisations liée au changement de caisse de pensions a également participé à ce résultat positif.

Pour mémoire, les mesures salariales ont eu comme effet le blocage de l'attribution des échelons supplémentaires du personnel administratif, le report à 2011 des effets des échelons automatiques des fonctionnaires et des annuités de haute-paie du personnel enseignant, le report à 2011 du versement des primes de fidélité, ainsi que le maintien de la retenue salariale de 1.11% grevant les traitements de la fonction publique.

Fonds appartenant à l'Etat

Les mouvements de l'exercice 2010 se sont soldés par un prélèvement à la fortune des fonds de 26,2 millions de francs contre 38,7 millions de francs prévus au budget. Ainsi, la fortune totale au 31 décembre 2010 se monte à 90,1 millions de francs. L'écart de 12,5 millions de francs est principalement lié à des dépenses inférieures aux prévisions ou des projets qui ne se sont pas réalisés en 2010, en particulier:

Le fonds d'aide aux communes a enregistré une diminution des requêtes déposées par les communes. Le budget de 2,4 millions de francs n'a quasiment pas été utile.

Il en est de même en ce qui concerne le fonds pour les réformes des structures des communes dont le montant prévu était de 1 million de francs.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire et des mensurations officielles, les projets accusent un certain retard. Le budget prévoyait des prélèvements de respectivement 0,9 million de francs et 3 millions de francs qui n'ont pas été nécessaires.

La fortune du fonds de promotion de l'économie a diminué de 3,7 millions de francs, pour atteindre le montant de 11,3 millions de francs à fin 2010. Compte tenu de l'attribution budgétaire de 5,9 millions de francs, l'utilisation s'est avérée sensiblement inférieure aux prévisions.

Provisions Six provisions portant sur des risques financiers à venir ont été constituées ou augmentées:

- augmentation de la provision de 59'000 francs concernant le remboursement d'un prêt LIM en faveur de la fondation Mycorama;
- une provision de 300'000 francs pour la couverture de déficit du centre neuchâtelois pour l'intégration professionnelle (CNIP);
- augmentation de la provision de 401'300 francs concernant les factures contestées par le Neuchâtel Xamax SA et le HC La Chaux-Fonds SA;
- une provision de 2'500'000 francs pour le développement et l'acquisition d'un nouveau système informatique pour NOMAD;
- une provision de 6'099'000 francs concernant l'effet suspensif de la réforme fiscale des entreprises;
- une provision de 10'000'000 de francs concernant un versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles des policiers.

Cinq provisions ont été dissoutes:

- dissolution provision de 51'000 francs concernant le litige avec le HUG;
- dissolution provision de 62'300 francs concernant l'Auberge "Au Loup Blanc";
- dissolution provision de 100'000 francs concernant l'affaire des mineurs et tutelles;
- dissolution provision de 667'000 francs concernant certaines indemnités versées aux policiers qui n'avaient pas été soumises aux charges sociales;
- dissolution provision de l'office des migrations (ODM) de 700'000 francs.

Réserves Deux réserves ont été constituées:

- réserve pour report de solde des comptes 2010 de l'Université selon ACE du 23 juin 2010 pour 2'836'000 francs;
- réserve pour l'Université de 24'000'000 de francs concernant la brèche fédérale sur les subventions LAU 2012 (loi fédérale sur l'aide aux universités).

Une réserve a été dissoute:

- dissolution réserve report de solde des comptes 2009 de l'Université pour un total de 2'802'545.56 francs.

Modifications du plan comptable

Les principales modifications décrites ci-dessous ont été apportées au plan comptable:

- L'office de surveillance, d'inspection et santé au travail devient le service de surveillance, d'inspection et santé au travail (SSRT).
- L'office des hautes écoles et de la recherche devient un office rattaché au service des formations post-obligatoires (SFPO).

Compte des investissements

Dépenses nettes inférieures aux prévisions

Avec 52 millions de francs, les dépenses nettes d'investissements sont inférieures à celles du budget (64,7 millions), soit un écart de 12,7 millions de francs ou 19,6%.

Cet écart provient partiellement d'investissements en cours de réalisation dont les dépenses budgétées n'ont pas ou que partiellement été réalisées ou de nouveaux projets en cours qui sont venus s'ajouter. Cet écart de 4 millions de francs s'explique comme suit:

Crédits d'investissements en cours au 31.12.2010 (en millions de francs), dont:	-4,0
Agrandissement de la prison préventive à La Chaux-de-Fonds: retard des travaux suite à la découverte d'amiante.	-1,6
Projet de nouvelle organisation judiciaire: supplément pour aménagement des locaux provisoires et études complémentaires pour variantes immobilières.	+1,0
Financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés: timing dépendant d'autres partenaires.	-1,4
Prêts pour projets de politique régionale: projets pas tous aboutis. Par ailleurs, la part cantonale de 2 millions de francs en faveur de Microcity a été comptabilisée directement en tant que dépense dans ce projet.	-4,0
Equipements informatiques et scientifiques Université 2007-2010: le crédit n'a pas été totalement utilisé.	-2,4
Microcity: paiement des frais d'étude et début du projet (crédit supplémentaire de 8 millions de francs accordé par décret du 26.05.2010). Le crédit n'était pas inscrit dans le budget initial mais l'a été en cours d'année par le biais des crédits supplémentaires.	+5.8
Transfert et installation Comlab au CSEM: retard dans le transfert.	-3,0

Pour l'essentiel, l'écart de 12,7 millions de francs provient des crédits à solliciter en cours d'année. Sur un montant de 21,6 millions de francs de tranches de paiement prévues au budget 2010 pour des crédits à solliciter, un solde de 8,7 millions de francs n'a pas pu l'être dans les délais et les tranches de paiement y relatives n'ont pas été utilisées. Parmi ces crédits, on citera le crédit-cadre 2010-2013 pour la restructuration du Pouvoir

judiciaire (crédit d'engagement prévu: 20 millions / tranche de paiement budgétée en 2010: 1,8 million) ou le réaménagement de la RC1320 (5,5 millions / 1 million). Par ailleurs, pour le CPMB, une autre solution de financement a été trouvée (tranche de paiement de 1,5 million pas utilisée).

Degré d'autofinancement élevé Compte tenu du niveau d'investissements nets relativement modeste, le degré d'autofinancement se situe à 109% et dépasse donc nettement la limite minimale autorisée de 70%.

Evolution de la dette

Solde de financement Le solde de financement fait ressortir la variation de l'endettement net lié au patrimoine administratif.

L'excédent de financement comptabilisé à fin 2010 s'élève à 24,6 millions de francs.

Deux éléments expliquent principalement l'excédent de financement. Tout d'abord, les attributions nettes aux provisions et réserves lors de la clôture des comptes (42,4 millions). D'autre part, les dépenses d'investissements sont plus faibles que les montants portés au budget (-12,7 millions).

Variation de la dette De 1'355 millions de francs à fin 2009, la dette consolidée s'est réduite à 1'295 millions de francs à fin 2010. Cette diminution de 60 millions de francs s'explique principalement par le bon résultat opérationnel des comptes et par les dépenses d'investissements moins élevées que prévu.

Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis d'emprunter à de bonnes conditions et entraîne une diminution du taux moyen de la dette qui passe ainsi de 3,05% à 2,87%.

Crédits supplémentaires et dépassements de crédits

Bases juridiques Selon l'article 25 de la Loi sur les finances, du 21 octobre 1980, le Conseil d'Etat doit demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire lorsqu'il n'est pas compétent pour l'engager lui-même et que le budget ne prévoit aucun crédit ou prévoit un crédit insuffisant pour une dépense qui doit être faite en cours d'exercice. L'article 45 de la Loi sur les finances fixe la limite de compétence du Conseil d'Etat pour engager de nouvelles dépenses uniques à 400'000 francs.

L'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires, du 29 mai 2007, prévoit à son article 6, que le Grand Conseil est saisi des demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs lors des sessions de juin et de décembre, les dépassements budgétaires ne pouvant plus lui être soumis en décembre devant être portés à sa connaissance dans le rapport à l'appui des comptes annuels.

Crédits supplémentaires adoptés Les crédits supplémentaires accordés dans le compte de fonctionnement s'élèvent à un total de 44,6 millions de francs (compétences chefs de département, Conseil d'Etat et Grand Conseil); ils sont compensés à hauteur de 36,4 millions de francs (81,6% des suppléments).

Les crédits supplémentaires accordés dans le compte des investissements (compétences Conseil d'Etat et Grand Conseil) s'élèvent au total à 20,4

millions de francs. Ils sont tous formellement ou de fait entièrement compensés.

Le Grand Conseil a adopté lors des sessions de juin (supplément I) et de décembre (supplément II) 2010, des crédits supplémentaires du compte de fonctionnement à hauteur de 12'745'300 francs, respectivement de 5'592'100 francs. Il a par ailleurs approuvé dans des décrets séparés les crédits supplémentaires suivants (en francs):

23.02.2010	Reconduction de l'augmentation du nombre maximum d'indemnités journalières de chômage	5'000'000
25.05.2010	Financement des travaux de la CEP	180'000
26.05.2010	Besoin en fonds de roulement du CNIP	700'000
08.12.2010	Prestations complémentaires AVS/AI	7'000'000

Le Grand Conseil a aussi approuvé par décrets séparés les deux crédits supplémentaires d'investissement suivants (en francs):

26.05.2010	Microcity	8'000'000
08.12.2010	Construction Halle Volta	1'249'000

Dépassements de crédits Des dépassements de crédits qui auraient dû être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil ont été enregistrés dans les comptes 2010 à hauteur de 14,2 millions de francs, soit 13,5 millions de francs dans le compte de fonctionnement, et 0,7 million de francs dans le compte des investissements.

Détail Les crédits supplémentaires et dépassements de crédits sont portés à votre connaissance de manière plus détaillée aux pages 44 à 50 du présent rapport.

Charges de personnel

Charges de personnel			Variations	Budget 2010
	Comptes 2010	Comptes 2009	par rapport aux comptes 2009	
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Autorités, magistrats et commissions	9'396'801	9'582'545	-1,9	9'218'100
Personnel administratif et d'exploitation	214'979'856	219'046'786	-1,9	216'622'000
Personnel enseignant	109'608'817	111'782'067	-1,9	111'127'800
Charges sociales et divers	71'899'388	78'816'568	-8,8	70'865'500
30 Total	405'884'862	419'227'926	-3,2	407'833'400

Des charges de personnel maîtrisées

Les comptes annuels reflètent la rigueur avec laquelle le Conseil d'Etat a géré les charges de personnel de l'administration cantonale en 2010. Les mesures strictes adoptées depuis plusieurs années par le Conseil d'Etat, concernant les autorisations de remplacement de personnel, associées aux mesures salariales consenties par la fonction publique ont permis de respecter le budget prévu pour l'ensemble de ce groupe de charges en 2010.

Les principales variations concernant l'écart entre comptes 2009 et 2010 concernent la sortie des effectifs du CNIP et de la caisse de pensions prévoyance.ne pour le personnel administratif et d'exploitation, la fermeture de classes et certaines réorganisations dans le domaine de l'enseignement, ainsi que l'absence de rattrapage de cotisations LPP suite au changement de caisse de prévoyance.

ÉVOLUTION DE L'INDEXATION DES SALAIRES

Année	Indice des prix (Mai 2000 = 100)	Indice des salaires	Retenue obligatoire
2007	105,9	104,75	-0,37%
2008	107,8	106,63	-1,31%
2009	109,3	108,11	-1,31%
2010	109,3	108,11	-1,11%

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Comptes 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2009</i>	<i>Budget 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	8'676'217	8'510'440	+1,9	8'934'700
Mobilier, machines, véhicules	7'794'361	9'223'952	-15,5	8'225'500
Eau, énergie, combustibles	6'916'104	7'122'443	-2,9	7'398'300
Autres marchandises	9'858'578	10'870'235	-9,3	9'926'400
Entretien des immeubles et du réseau routier	13'554'668	17'085'130	-20,7	14'257'800
Entretien d'objets mobiliers	5'553'305	5'530'067	+0,4	5'977'500
Loyers, fermages et redevances	12'022'415	11'218'390	+7,2	11'199'900
Dédommagements pour frais	4'365'935	4'530'476	-3,6	4'904'000
Honoraires et autres services	40'826'949	45'232'188	-9,7	39'112'300
Biens, services divers	9'158'574	6'940'271	+32,0	7'169'600
31 Total	118'727'106	126'263'592	-6,0	117'106'000

Les dépenses pour les achats de biens, services et marchandises diminuent de 7,5 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, mais sont supérieures de 1,6 million de francs au budget.

L'autonomisation du CNIP, intervenue au 1^{er} janvier 2010, engendre une modification structurelle des charges dont une diminution importante des biens, services et marchandises par rapport aux comptes 2009 (-1,5 million).

Les centres de projets, autoporteurs, CPLN-Projets et CPMB-Projets, voient leurs biens, services et marchandises augmenter de 3,2 millions de francs par rapport à 2009, notamment les biens et services divers (+1,3 million) suite à l'application du principe comptable du produit brut.

L'entretien des immeubles et du réseau routier diminue en grande partie en raison du transfert d'une partie des charges d'entretien des routes au budget des investissements (-3,1 millions).

Le groupe de charges "honoraires et autres services" présente une diminution par rapport aux comptes 2009 de 4,4 millions de francs. Cette évolution se reflète principalement, au service financier (-1,5 million, émission d'un emprunt public important en 2009 ayant généré des frais liés au paiement du droit de timbre fédéral), au service de la justice (-1,2 million pour des dépenses d'assistance judiciaire), et finalement à l'office de l'enseignement spécialisé (-0,5 million pour des honoraires d'orthophonie ambulatoire).

Intérêts passifs

Intérêts passifs	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2009 %	Budget 2010 Fr.
Dettes à court terme	1'149	16'085	-92,9	10'000
Dettes à moyen et long terme	37'745'822	42'107'406	-10,4	43'743'000
Dettes envers des institutions et fondations	105'578	138'459	-23,7	182'200
Autres intérêts passifs	1'223'496	980'238	+24,8	800'000
32 Total	39'076'045	43'242'188	-9,6	44'735'200

Les intérêts sur les dettes à court terme ont fortement diminué en raison d'un très faible besoin de financement à court terme.

La baisse des intérêts dus sur les dettes à moyen et long termes s'explique par la réduction de la dette et par les conditions d'emprunt favorables rencontrées en cours d'année sur les marchés des capitaux.

Le montant des intérêts versés aux institutions et fondations est étroitement lié à la situation de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat. En 2010, les fonds de trésorerie déposés par les entités externes auprès de l'Etat ont diminué. En outre les taux de rémunération ont baissé.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

Année	Intérêts passifs payés Fr.	Charges d'intérêts par rapport au total des charges %	Taux d'intérêt moyen de la dette consolidée %
2001	64'586'080	4,54	4,120
2002	63'097'968	4,19	3,928
2003	63'971'698	4,03	3,777
2004	62'889'928	3,78	3,393
2005	61'993'573	2,88	3,238
2006	56'377'622	3,27	3,255
2007	48'584'763	2,72	3,261
2008	45'438'220	2,40	3,234
2009	43'242'188	2,26	3,053
2010	39'076'045	2,03	2,870

Le coût moyen de la dette consolidée a quelque peu diminué du fait que le taux moyen des emprunts remboursés en cours d'exercice (3,95%) est supérieur au taux moyen des emprunts contractés (2,30%).

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	2010	2009	2008	2007	2006
Intérêts de la dette	39'076	43'242	45'438	48'585	56'378
./. intérêts actifs	12'538	11'154	14'867	14'219	12'698
Charge nette	26'538	32'088	30'571	34'366	43'680
Produit de l'impôt direct	882'178	858'479	871'405	853'609	809'712
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	3,01%	3,74 %	3,51 %	4,03 %	5,39 %

La diminution importante du rapport entre la charge nette d'intérêt et le produit de l'impôt direct s'explique principalement par la réduction des intérêts de la dette et l'augmentation des revenus fiscaux.

DETTE CONSOLIDÉE

La répartition à fin 2010 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante :

<i>Taux d'intérêt</i>		<i>Créanciers</i>	<i>Montant Fr.</i>	<i>Échéances</i>	
<i>Taux</i>	<i>Montant de la dette Fr.</i>			<i>Année de remboursement</i>	<i>Montant Fr.</i>
1,875%	100'000'000	Banques	560'000'000	2011	225'000'000
1,900%	50'000'000			2012	150'000'000
2,000%	50'000'000	Emprunts publics	250'000'000	2013	100'000'000
2,210%	50'000'000			2014	100'000'000
2,240%	40'000'000	Placements privés	305'000'000	2015	150'000'000
2,250%	10'000'000			2016	50'000'000
2,375%	20'000'000	Diverses compagnies d'assurances	130'000'000	2017	90'000'000
2,400%	80'000'000			2018	50'000'000
2,550%	100'000'000	Prévoyance.ne	40'000'000	2019	70'000'000
2,625%	150'000'000			2020	100'000'000
2,768%	20'000'000	Centrale de compensation de l'AVS, Genève	10'000'000	2021	50'000'000
2,790%	50'000'000			2022	110'000'000
2,875%	50'000'000			2025	50'000'000
3,050%	50'000'000				
3,070%	50'000'000				
3,080%	50'000'000				
3,125%	50'000'000				
3,375%	50'000'000				
3,830%	50'000'000				
3,990%	125'000'000				
4,000%	60'000'000				
4,250%	40'000'000				
	1'295'000'000		1'295'000'000		1'295'000'000
Total de la dette consolidée			1'295'000'000		
Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers et exploitations paysannes			65'622'780		
Total			1'360'622'780		

Amortissements

Amortissements	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2009 %	Budget 2010 Fr.
Patrimoine financier	43'332'236	26'503'125	+63,5	28'324'900
Patrimoine administratif	78'063'366	80'933'364	-3,5	79'669'000
- Immobilisations en cours et productives	77'984'950	80'903'728	-3,6	79'659'000
- Installations et divers	78'416	29'636	+164,6	10'000
33 Total	121'395'602	107'436'489	+13,0	107'993'900

Patrimoine financier Les amortissements du patrimoine financier sont supérieurs de 15 millions de francs par rapport au budget.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des pertes sur débiteurs (+14,4 millions), l'augmentation du poste moins-value pour cession d'immobilisations (+4,8 millions) et la diminution du poste non-valeurs fiscales (-3,9 millions).

L'importante augmentation des pertes sur débiteurs est liée à l'abandon des créances des comptes courants de NOMAD (3,8 millions) et d'Hôpital neuchâtelois (4,9 millions) ainsi qu'à l'abandon de 18 mois de loyers facturés au Centre neuchâtelois de psychiatrie pour un montant de 4,5 millions de francs.

L'augmentation du poste moins-value pour cession d'immobilisations de 4,8 millions de francs, trouve son explication dans la décision du Conseil d'Etat de céder à titre gratuit à l'Université les équipements scientifiques et informatiques connus.

Concernant la diminution des non-valeurs fiscales, le lecteur est prié de se référer à l'annexe 2 (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales).

Pour terminer, l'amortissement des biens du patrimoine financier se monte à 249'894 francs pour l'année 2010 et est légèrement inférieur au montant budgété (392'500 francs) étant donné que deux biens-fonds ont été vendus durant l'année 2009.

Patrimoine administratif Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 78,1 millions de francs pour l'année 2010 et sont inférieurs de 1,6 million de francs par rapport au budget 2010. Comme pour l'année dernière et d'une manière générale, cette variation s'explique par le fait que pour un certain nombre d'investissements, des dépenses étaient prévues au budget mais n'ont pas ou que partiellement été réalisées en 2009.

Parts et contributions sans affectation

Parts et contributions sans affectation				
	<i>Comptes 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>	<i>Variations</i>	<i>Budget 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>comptes 2009</i>	
			<i>%</i>	
Part communale aux amendes	5'783'355	5'986'830	-3,4	7'081'600
Part communale aux redevances	509'453	491'077	+3,7	480'000
Péréquation fédérale / Compensation des cas de rigueur	2'815'000	2'815'000	0,0	2'815'000
34 Total	9'107'808	9'292'907	-2,0	10'376'600

Les contributions du canton à d'autres collectivités publiques diminuent de 0,2 million de francs par rapport aux comptes 2009.

L'évolution de la part communale aux amendes est liée à la diminution des amendes perçues.

Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2009 %	Budget 2010 Fr.
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	1'122'711	913'997	+22,8	667'500
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	76'276'426	68'943'240	+10,6	74'905'500
Communes (lycée J.-Piaget, centres professionnels, etc.)	8'277'904	9'333'505	-11,3	8'192'000
35 Total	85'677'041	79'190'742	+8,2	83'765'000

Globalement, le montant des dédommagements versés à des collectivités publiques en 2010 augmente de 6,5 millions de francs par rapport à 2009 (+8,2%) et se situe environ 2 millions de francs au-dessus du montant prévu au budget.

L'augmentation des dédommagements versés à la Confédération par rapport au budget et aux comptes 2009 découle d'une demande plus importante que prévu de documents d'identité.

L'augmentation des dédommagements versés aux cantons par rapport aux comptes 2009 relève en grande partie du domaine des HES où les contributions enregistrent de nombreuses augmentations (+2,2 millions HES-SO, +1,3 million HES-S2, +0,4 million HES-S3, +0,4 million HEM) mais également des diminutions au niveau de la HE-ARC (-0,8 million) et de la HEP BEJUNE (-0,2 million). La forte augmentation des contributions à la HES-SO et HES-S2 explique également en grande partie l'écart constaté entre le budget et les comptes. Cet écart est dans une moindre mesure influencé par une hausse des coûts des placements hors canton dans le domaine pénitentiaire (+0,4 million) et une baisse de la scolarisation hors canton dans le domaine de l'enseignement spécialisé (-0,6 million).

Les contributions aux communes enregistrées dans les comptes 2010 correspondent aux montants prévus dans le cadre du budget. La diminution de 1 million de francs constatée entre les comptes 2010 et les comptes 2009 découle du fait qu'en 2009 le canton a versé aux communes l'excédent du fonds de protection civile régionale pour les années 2005 à 2007 concernant les organisations de protection civile (1,5 million).

Subventions accordées

Subventions accordées	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2009 %	Budget 2010 Fr.
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	7'206'299	6'827'685	+5,5	5'857'000
Cantons (promotion écon., etc.)	1'004'024	1'473'776	-31,9	1'478'600
Communes (écoles, services sociaux, lecture et bibliothèques, etc.)	92'199'968	100'435'472		98'707'200
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, Université, etc.)	451'722'936	447'422'793	-8,2	438'304'000
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, homes LESPA, formation scolaire spéciale, etc.)	64'082'320	59'879'754	+1,0	74'822'000
Institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile, formation scolaire spéciale, promotion de l'économie, etc.)	141'934'662	153'337'045	-7,4	147'979'600
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, requérants d'asile, bourses, etc.)	215'666'375	202'343'134	+6,6	226'634'700
36 Total	973'816'584	971'719'660	+0,2	993'783'100

Les subventions accordées sont supérieures de 2,1 millions de francs au regard des comptes 2009, mais près de 20 millions de francs inférieurs au budget.

Comparaison avec le budget 2010

Plusieurs domaines ont enregistré des dépenses moins importantes que prévu, en particulier l'aide sociale, l'enseignement obligatoire, l'intégration professionnelle, la promotion économique, la politique régionale et l'Université. A contrario, des dépenses plus importantes ont dû être engagées pour le CNIP, les PC AVS-AI, les établissements spécialisés et les transports.

Comparaison avec les comptes 2009

Le montant des subventions accordées en 2010 est proche de celui de 2009, l'augmentation étant de 0,2% soit 2,1 millions de francs supplémentaires. Les principales dépenses en augmentation sont celles de l'assurance maladie, des PC AVS/AI, des transports, du fonds de l'énergie et du fonds des eaux. Les subventions en baisse se situent au niveau des établissements spécialisés, de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement spécialisé, ainsi que du fonds d'intégration professionnelle, du fonds de promotion de l'économie, du fonds d'aide aux communes et du fonds pour réformes des structures des communes.

Confédération

Les contributions allouées pour les assurances sociales fédérales dépassent de 1,3 million de francs le montant budgété et de 0,4 million le montant des comptes 2009. Les deux écarts découlent de l'augmentation de 1,7 million des dépenses au titre de la loi sur l'assurance chômage (LACI). La différence aux comptes 2009 relève par ailleurs de la diminution des allocations familiales aux travailleurs agricoles (-0,5 million).

Cantons

Les subventions versées aux autres cantons présentent une différence de 0,5 million de francs avec le budget et les comptes de l'année précédente. Cet écart découle de la création de la nouvelle structure de promotion économique de Suisse occidentale, le GGBA (Greater Geneva Berne Area). Avec cette réorganisation au niveau intercantonal et la disparition du DEWS, les coûts de participation du canton ont diminué, générant une économie pérenne de 0,5 million de francs à partir de 2010.

<i>Communes</i>	Les subventions allouées aux communes sont inférieures de 6,5 millions de francs par rapport au budget. Cet écart résulte d'une diminution des coûts de l'enseignement obligatoire (-1,9 million) et d'un moindre recours des communes à un subventionnement par le fonds d'aide aux communes (-2,4 millions) et le fonds pour réformes des structures des communes (-1 million) pour la réalisation de projets. La différence avec les comptes 2009 (-8,2 millions) s'explique également en grande partie par un moindre recours aux deux fonds précités. Cette différence est particulièrement importante (-12,3 millions), car en 2009 les deux fonds ont été sollicités pour des fusions de communes. Pour le reste, l'écart s'explique majoritairement par un changement de pratique comptable au niveau du fonds des eaux (+5 millions), où les montants octroyés aux communes sont passés du compte d'investissement à celui de fonctionnement.
<i>Propres établissements</i>	Les montants alloués sont 13,4 millions de francs au-dessus de l'enveloppe budgétaire. Cet écart important est enregistré au niveau des PC AVS/AI (+13,1 millions) et découle dans une moindre mesure de l'augmentation des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (+1,3 million). La différence de 4,3 millions de francs avec les comptes 2009 est expliquée par les mêmes rubriques. L'écart constaté au niveau des PC AVS/AI résulte de deux effets différents. D'une part, l'augmentation des cas qui génère un écart de 7 millions de francs avec le budget et de 5,1 millions de francs par rapport à 2009. D'autre part, le report, par le Conseil fédéral, de l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins. L'entrée en vigueur de ce régime implique un transfert du coût des soins des PC vers la subvention versée aux EMS. Comme ce transfert a été budgété, mais ne s'est pas réalisé suite au report, il a été nécessaire de réaffecter au centre financier AVS/AI un montant de 8,4 millions de francs prélevé dans le centre financier des établissements pour personnes âgées.
<i>Sociétés d'économie mixte</i>	Les subventions accordées présentent un écart de -10,7 millions de francs par rapport au budget et +4,2 millions de francs avec les comptes 2009. L'écart au budget résulte de l'explication donnée au paragraphe précédent, à savoir que la subvention aux EMS a en grande partie dû être transférée aux PC AVS/AI suite au report de l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins. L'augmentation au regard des comptes 2009 s'explique par une hausse des coûts des transports (+3 millions) et le versement d'une subvention supplémentaire au CNIP (+1 million) accordée pour combler son besoin de fonds de roulement.
<i>Institutions privées</i>	Les montants versés aux institutions privées sont 6 millions de francs inférieurs au budget. Les principaux écarts relèvent d'une baisse des mesures de soutien aux entreprises dans le cadre de la promotion économique (-3 millions), d'une diminution des projets de politique régionale (-1,5 million), d'une diminution des mesures d'intégration professionnelle (-1,4 million) et d'une hausse du coût des placements dans le domaine des établissements spécialisés (+1,7 million). La différence au regard des comptes 2009 s'élève à -11,4 millions de francs. Cette variation est le résultat d'une diminution des dépenses dans les domaines des établissements spécialisés (-4,2 millions), de l'enseignement spécialisé (-1,8 million), de la promotion de l'économie (-2,7 millions) et de l'intégration professionnelle (-2,8 millions).
<i>Personnes physiques</i>	Les ressources allouées aux personnes physiques et morales s'inscrivent à la baisse par rapport au budget (-11 millions) et à la hausse par rapport aux comptes 2009 (+13,3 millions). La différence avec les montants prévus au budget provient de dépenses moins importantes au niveau de l'aide matérielle (-5,2 millions), des mesures d'insertion des chômeurs en fin de droit (-3,3 millions) et de l'assistance aux requérants d'asile (-3,1 millions). En revanche, des dépenses plus importantes que prévues ont dû être engagées pour l'assistance aux réfugiés (+1 million) et le subventionnement pour l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (+2,7 millions). La hausse des dépenses constatée au regard des comptes 2009 provient du subventionnement LAMal dans son ensemble (+10,3 millions), de l'assistance aux réfugiés (+1 million) et de la subvention à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (+4,5 millions).

Subventions redistribuées

L'examen des rubriques subventions redistribuées (groupe de charges 37) et à redistribuer (groupe de revenus 47) se fait conjointement. Les totaux étant toujours identiques, l'évolution de ces charges et de ces revenus n'a pas de réelle incidence financière sur le compte de fonctionnement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons ou communes). Les activités qui en sont bénéficiaires (agriculture, enseignement et formation, etc.) sont détaillées dans le commentaire ci-dessous.

Subventions redistribuées	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2009 %	Budget 2010 Fr.
Confédération	85'989'430	81'183'924	+5,9	88'043'400
Cantons	90'000	109'375	-17,7	398'500
Communes	1'717'743	1'434'390	+19,8	1'315'000
37 et 47 Total	87'797'173	82'727'689	+6,1	89'756'900

Les subventions redistribuées augmentent de 5,1 millions de francs en comparaison des comptes 2009. Elles sont toutefois inférieures à ce qui avait été prévu au budget de 2 millions de francs.

Les subventions que le canton de Neuchâtel redistribue proviennent surtout de la Confédération. Celles-ci concernent principalement le domaine de l'agriculture (paiements directs et écologiques, améliorations foncières et constructions rurales), mais aussi l'entretien des forêts ou le soutien aux projets du fonds de politique régionale.

Les paiements directs alloués aux agriculteurs atteignent 75,5 millions de francs en 2010, soit 4,1 millions de francs de plus que dans les comptes 2009.

Depuis 2008, les subventions versées par l'Office fédéral de la justice en faveur des maisons d'enfants (mineurs à problèmes, orphelins, etc.) transitent par les comptes de l'Etat (service des établissements spécialisés) qui redistribue ces subsides aux institutions concernées. Les subventions versées en 2010 atteignent 3,5 millions de francs.

Au niveau des subventions redistribuées qui sont versées à l'Etat de Neuchâtel par d'autres cantons, signalons que le montant inscrit dans les comptes 2010 (90'000 francs) concerne le fonds de politique régionale. Celui-ci découle de la responsabilité du canton de Neuchâtel pour les volets intercantonal BEJUNE et transfrontalier de l'Arc Jurassien. La diminution de 0,3 million de francs par rapport au montant inscrit au budget, tout comme la diminution des subventions fédérales redistribuées, résulte de projets moins nombreux que prévus.

Les subventions redistribuées provenant des communes concernent les parts communales encaissées par le service de l'économie en faveur de Tourisme Neuchâtelois d'une part (857'883 francs), et de la participation des trois villes et de la commune du Val-de-Travers aux subsides des écoles spécialisées (859'860 francs) d'autre part.

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques se fait conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution, par voie budgétaire, figurant dans les opérations internes.

Opérations internes			Variations par rapport aux comptes 2009		Budget 2010 Fr.
	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	%		
Bonifications budgétaires aux fonds	12'222'604	29'702'000	-58,8		12'206'000
Transferts interservices et interfonds	13'028'498	11'153'747	+16,8		13'372'600
Prélèvements budgétaires dans les fonds	5'238'249	5'786'008	-9,5		5'086'200
39 et 49 Total	30'489'351	46'641'755	-34,6		30'664'800

Globalement, les attributions et prélèvements aux fonds sont conformes au budget.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Ecarts Fr.	Budget 2010 Fr.
Fonds d'aide aux communes	962'891	3'689'500	-2'726'609	800'000
Fonds des routes communales	813'713	828'500	-14'787	810'000
Fonds de promotion de l'économie	5'950'000	12'587'900	-6'637'900	5'950'000
Fonds de politique régionale	2'000'000	482'000	+1'518'000	2'000'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	130'000	200'000	-70'000	130'000
Fonds pour l'encouragement au cinéma	166'000	166'000	0	166'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	650'000	10'323'100	-9'673'100	800'000
Fonds de l'énergie	0	425'000	-425'000	0
Fonds d'aide au logement	1'550'000	1'000'000	+550'000	1'550'000
Total	12'222'604	29'702'000	-17'479'396	12'206'000

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS

	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Budget 2010 Fr.
380 Attributions à la fortune des fonds	3'723'876	8'226'050	125'500
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds *	26'202'237	18'802'228	38'670'800
Variation annuelle de la fortune des fonds	- 22'478'361	- 10'576'178	- 38'545'300

* y.c. centres financiers projets des écoles

L'augmentation de l'attribution à la fortune des fonds en regard du budget est principalement due au fait que le fonds d'aide au logement a acquis des parts sociales de coopératives d'habitations et octroyé des prêts qui ont été comptabilisés directement à l'actif du bilan.

Les prélèvements à la fortune des fonds sont inférieurs aux prévisions budgétaires. Cela provient du fait qu'un bon nombre de fonds ont enregistré moins de dépenses que prévu et que d'autres présentent des recettes plus importantes.

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Budget 2010 Fr.
381 Attributions aux réserves	47'285'194	19'145'794	595'000
./. 481 Prélèvements aux réserves	4'860'133	5'956'409	1'621'200
Variation annuelle des réserves	42'425'061	13'189'385	-1'026'200

Les attributions 2010 aux provisions et réserves sont les suivantes: Fr.

- Provision pour litiges	401'300
- Réserve de la dîme de l'alcool	622'395
- Provision pour projet informatique NOMAD	2'500'000
- Provision pour professions pénibles de la police	10'000'000
- Provision pour effet suspensif de la réforme des personnes morales	6'099'000
- Réserve pour report de solde de l'université	2'836'000
- Provision pour la brèche 2012 relative à la subvention fédérale à l'université	24'000'000
- Provision SIEN	140'097
- Provision pour travaux archéologiques liés à l'A5	386'402
- Provision pour déficit du CNIP	300'000

Une provision portant sur des risques financiers à venir a été constituée en marge des rubriques "381" pour des raisons techniques. Il s'agit de:

- Provision pour le Mycorama (complément)	59'000
---	--------

- Les prélèvements aux réserves sont les suivants: Fr.

- Provision pour facture HUG	51'000
- Provision pour charges sociales	667'000
- Provision pour assurances	100'000
- Provision ODM (service des migrations)	700'000
- Réserve constituée en 2009 pour l'université	2'802'546
- Provision pour caution "Au loup blanc"	62'500
- Provision pour travaux archéologiques	62'300
- Provision pour travaux archéologiques liés à l'A5	414'787

Recettes fiscales

Recettes fiscales	Comptes		Variations par rapport aux comptes 2009		Budget 2010
	2010 Fr.	2009 Fr.	Fr.	%	
Impôt sur revenu et fortune	752'757'604	751'008'975	+1'748'629	+0,2	770'200'000
Impôt sur bénéfice et capital	129'420'211	107'469'908	+21'950'303	+20,4	73'000'000
Impôt foncier	5'932'094	5'967'633	-35'539	-0,6	6'000'000
Impôt sur gains en capital	20'826'670	23'376'612	-2'549'942	-10,9	20'000'000
Droits de mutations	27'691'694	27'161'340	+530'354	+2,0	24'750'000
Impôt sur successions et donations	16'533'585	24'261'320	-7'727'735	-31,9	19'500'000
Taxes sur véhicules et bateaux	42'269'473	43'016'889	-747'416	-1,7	42'087'300
40 Total	995'431'330	982'262'676	+13'168'654	+1,3	955'537'300

La rubrique impôt sur le revenu et fortune comprend les contribuables soumis à l'impôt à la source et les personnes soumises à l'impôt ordinaire. Il y figure également l'impôt de solidarité pour un montant de plus de 8 millions de francs. Nous devons constater que cette année les recettes fiscales personnes physiques ont baissé, l'impôt pour les personnes physiques soumises à l'impôt ordinaire est en baisse par rapport au budget (-27,1 millions). Cette baisse est compensée en partie par l'augmentation des recettes fiscales de l'impôt des frontaliers liée à l'ajustement du principe d'échéance de la comptabilisation de cette recette. Si nous ne tenions pas compte du montant de l'impôt de solidarité, nous enregistrierions une baisse de 6,5 millions de francs de l'impôt sur le revenu et la fortune par rapport aux comptes 2009. Cette baisse est marquée par la crise et démontre la perte de richesses de notre canton. Les recettes personnes morales ont quant à elles fortement augmenté par rapport au budget +56 millions de francs et par rapport aux comptes de l'année passée +22 millions de francs. Contrairement aux prévisions des experts, la conjoncture est repartie très rapidement et fortement à la hausse. De plus, l'usage des mesures du chômage partiel ont allégé les charges des entreprises. La réforme fiscale des entreprises a déjà déployé un peu ses effets. Contrairement aux années précédentes, nous constatons que les recettes personnes morales ne suivent pas l'évolution de la conjoncture, puisqu'elles sont en augmentation. Quant à celles des personnes physiques, elles sont, pour la première fois, en corrélation avec la conjoncture. Les autres catégories d'impôts augmentent par rapport au budget 2010, hormis l'impôt de succession qui est plus bas d'environ 3 millions de francs.

Impôt direct cantonal

Le produit 2010 de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est supérieur de 1,7 million de francs par rapport à l'exercice 2009. Il serait inférieur de 6,5 millions de francs sans l'impôt de solidarité. Par rapport au budget, il est plus bas de 18 millions de francs. L'écart par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants:

- La diminution de l'impôt sur le revenu est expliquée en partie par l'impact du chômage sur les salaires.
- La crise a également influencé la baisse des revenus élevés liés à la volatilité d'une partie de la rémunération comme les bonus, stock options. En effet, les revenus engendrés par les plans de participation ou sous forme de bonus, n'ont pas été très élevés et n'ont pas compensé la baisse liée au chômage.

Le service des contributions va analyser dans le cadre de la publication de la statistique fiscale et des flux des contribuables de juin, si l'émigration a joué un rôle dans la diminution des recettes fiscales.

L'impôt à la source est resté stable, alors que l'impôt versé par les travailleurs frontaliers a augmenté par l'effet de la comptabilisation d'un actif transitoire permettant de respecter le principe d'échéance.

Par rapport à 2009, les bordereaux soldes ont été inférieurs de plus de 10 millions de francs. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques taxées ordinairement s'est réduit globalement de 11 millions de francs par rapport aux comptes 2009. Par contre, nous devons relever que malgré le taux de chômage élevé, le taux d'encaissement a légèrement augmenté et a atteint le taux de 92%. Ce chiffre est remarquable; il signifie que 9 contribuables sur 10 paient leurs tranches et leurs bordereaux d'impôt à l'échéance. Les indépendants ont également revu leurs prévisions à la baisse et ont ajusté leurs acomptes.

L'écart favorable de 56 millions de francs par rapport au budget du produit de l'impôt direct des personnes morales est dû à:

- une reprise de la conjoncture économique inattendue de part son importance et sa vitesse. Ainsi, certaines sociétés ont dissout des réserves latentes sur l'exercice 2009 en fonction des excellentes perspectives 2010 et ainsi amélioré sensiblement les résultats de l'entreprise. Elles ont également adapté leurs tranches 2010.
- Le recours aux mesures de soutien de l'économie par l'utilisation du chômage partiel a allégé les charges des entreprises et leur a permis de répondre immédiatement à la reprise économique sans devoir avoir recours au marché de l'emploi pour reconstituer leurs équipes de production.
- Effet de la réforme des entreprises: dans le cadre de la réforme, des discussions ont été entreprises avec un certain nombre de sociétés dont les effets se sont déjà fait ressentir sur les tranches 2010.
- Dans tous les cas, nous rappelons que lors de l'établissement du budget 2010, nous étions en pleine crise et que tous les experts ne prévoyaient pas de reprise avant fin 2010. Ceci s'est avéré erroné.

Impôt foncier

L'impôt foncier comprend l'impôt sur les immeubles de placement des personnes morales de même que celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Il est un peu plus élevé que le budget car le nombre d'immeubles appartenant à des institutions de prévoyance a augmenté.

Impôts sur les gains en capital et droits de mutations (lods)

Les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation enregistrent un résultat un peu meilleur que prévu, dépassant au total de 3 millions de francs le montant porté au budget. Le secteur de l'immobilier n'a pas ressenti la crise en 2010. L'évolution de cet impôt est souvent aléatoire et peut dépendre de transactions particulières importantes.

Impôt sur les successions et donations

L'impôt sur les successions et donations est inférieur de 2,9 millions de francs au budget et est inférieur aux comptes 2009 de 7,7 millions de francs. Par nature, ces recettes peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre, dans des proportions imprévisibles en fonction d'éléments particuliers.

COMPOSITION DE L'IMPÔT DIRECT CANTONAL

(En francs et pour-cent)

<i>Impôt dû</i>	<i>2010</i>		<i>2009</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Personnes morales *	129'420'211	14,6	107'469'908	12,5
Personnes physiques (y.c. impôt de solidarité) *	740'530'459	84,0	745'478'758	86,8
Impôt travailleurs frontaliers	12'227'145	1,4	5'530'218	0,7
Total	882'177'815	100,0	858'478'884	100,0

* Y compris corrections de taxations antérieures, comptes d'insuffisances et amendes, bénéfiques en capital, imputations forfaitaires, etc.

Le produit de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales enregistré dans les comptes de l'Etat, dans le cadre du système de taxation postnumerando, ne permet pas de faire la distinction entre l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement entre le bénéfice et le capital.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

(En milliers de francs)

<i>Année</i>	<i>Impôt direct cantonal¹⁾</i>	<i>Impôts immobiliers (lods, impôt foncier, gains immobiliers²⁾</i>	<i>Part du canton à l'impôt fédéral direct</i>	<i>Impôts sur les donations et les successions³⁾</i>	<i>Taxes sur véhicules et cyclomoteurs</i>
1993	420'606	21'255	69'454	21'928	29'389
1994	434'493	24'572	75'762	19'740	29'665
1995	449'359	29'530	73'714	21'155	30'193
1996	467'280	26'097	79'394	24'638	32'339
1997	468'551	25'808	88'602	23'386	33'188
1998	472'319	30'656	83'615	24'148	34'043
1999	501'568	31'717	88'213	25'153	35'136
2000	528'857	33'303	95'609	36'901	35'822
2001	554'925	32'517	105'371	31'499	36'410
2002	594'001	34'971	127'344	21'324	36'874
2003	573'425	44'300	107'597	22'069	37'175
2004	586'176	38'838	111'078	17'124	39'136
2005	755'999	47'606	91'806	14'296	39'293
2006	809'712	48'982	119'653	18'654	39'611
2007	853'609	55'206	112'606	17'922	39'947
2008	871'405	54'669	55'182	22'128	40'478
2009	858'479	55'918	46'119	24'261	41'425
2010	882'178	53'643	47'909	16'533	40'685

¹⁾ Y compris les versements compensatoires concernant les travailleurs frontaliers

²⁾ Y compris l'ancien impôt complémentaire sur les immeubles remplacé par l'impôt foncier en 2001

³⁾ Y compris l'émolument de dévolution d'hérédité, supprimé dès la période fiscale 2003

Revenus des biens

Revenus des biens	<i>Comptes 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2009</i>	<i>Budget 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Banques	663'752	570'353	+16,4	852'600
Créances	9'443'096	9'047'205	+4,4	10'485'800
Titres	1'888'064	970'401	+94,6	951'300
Immeubles du patrimoine financier	543'496	566'390	-4,0	734'600
Gains sur placements	10'699'208	6'908'098	+54,9	7'150'000
Prêts du patrimoine administratif	205	2'164	-90,5	3'000
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	30'100'000	25'000'000	+20,4	25'600'000
Immeubles du patrimoine administratif	8'480'537	6'170'988	+37,4	7'045'900
Autres revenus	124'005	457'182	-72,9	24'000
42 Total	61'942'362	49'692'781	+24,7	52'847'200

Les revenus des biens sont supérieurs de 9,1 millions de francs par rapport au budget, et de 12,2 millions de francs en regard de 2009.

L'évolution des revenus émanant des comptes bancaires et des créances est liée à l'évolution des taux et aux stratégies de placement en fonction des conditions du marché.

L'augmentation des revenus sur titres est due au dividende supplémentaire versé par la Société des Salines du Rhin SA.

La vente de terrains et la récupération de créances amorties expliquent la forte hausse des gains sur placements.

La part de l'Etat au bénéfice 2009 de la BCN, perçue en 2010, est supérieur de 4,5 millions de francs au montant comptabilisé en transitoire lors de la clôture des comptes 2009, d'où l'écart positif constaté sur les revenus versés par la BCN.

L'augmentation des revenus des immeubles du patrimoine administratif est liée à la facturation par le CPLN de l'utilisation des salles du complexe sportif de la Maladière.

Contributions

Contributions	<i>Comptes 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2009</i>	<i>Budget 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Emoluments administratifs	29'909'865	28'929'478	+3,4	29'484'600
Ecolages	12'268'911	11'716'702	+4,7	11'666'900
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	21'608'189	23'040'996	-6,2	20'957'900
Ventes	5'934'272	6'591'374	-10,0	4'878'700
Dédommagements de tiers	21'881'714	23'284'694	-6,0	17'979'400
Amendes	17'626'790	19'947'119	-11,6	24'507'900
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	3'303'593	2'791'635	+18,3	2'093'000
Autres contributions	15'309'678	22'436'533	-31,8	11'370'700
43 Total	127'843'012	138'738'531	-7,9	122'939'100

Par rapport à l'année 2009, les contributions reçues baissent de 10,9 millions de francs. Par contre, le résultat des comptes est supérieur au budget de 4,9 millions de francs.

Le centre de projets, autoporteur, CPLN-Projets présente une augmentation des contributions de 2 millions de francs, notamment dans les autres redevances d'utilisation et prestations de service (+1 million) et les dédommagements de tiers (+1 million), suite à l'application du principe comptable du produit brut.

La création, au 1^{er} janvier 2010, de la nouvelle Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, "prévoyance.ne", induit, par contre une baisse des autres redevances d'utilisation et prestations de service (-2,6 millions) par rapport à 2009.

Le transfert, dès 2010, du conservatoire (filiale professionnelle) à la Haute école de musique de Genève a eu comme conséquence une diminution des dédommagements de tiers de 1,7 million de francs, alors que le remboursement à l'Etat, en 2010, de cotisations au fonds de pensions, de 1,1 million de francs contribue à les augmenter.

Au niveau des amendes, la police neuchâteloise a enregistré une baisse de 2 millions de francs par rapport aux comptes 2009 et de 3,8 millions de francs par rapport au budget 2010, en raison principalement du retard pris dans la pose de nouveaux radars. Ceci occasionne également une baisse des dédommagements de tiers au service de la justice qui voit ses remboursements de frais divers diminuer de 1,6 million de francs.

La baisse des autres contributions provient principalement du service des établissements spécialisés (-5,4 millions, recettes exceptionnelles dues à des corrections de transitoires en 2009) et du service de la justice (-1,1 million).

Part à des recettes fédérales sans affectation

Part à des recettes sans affectation				
	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2009 %	Budget 2010 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	10'989'000	4'183'596	+162,7	11'736'000
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	22'607'000	22'835'000	-1,0	22'607'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	12'972'000	11'851'000	+9,5	12'972'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'834'125	108'833'000	+0,0	108'833'000
Impôt fédéral direct	48'144'544	46'118'731	+4,4	40'000'000
Impôt anticipé	10'271'255	9'579'000	+7,2	6'500'000
Impôt épargne UE	471'724	380'777	+23,9	200'000
Taxe d'exemption du service militaire	775'320	789'889	-1,8	650'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	36'601'452	36'925'720	-0,9	37'300'000
Droits sur les carburants	10'326'365	10'787'768	-4,3	10'500'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	622'395	629'494	-1,1	575'000
Redevance poids lourds	9'964'702	10'110'656	-1,4	10'500'000
44 Total	272'579'881	263'024'631	+3,6	262'373'000

La part du canton aux recettes sans affectation est supérieure de 10,2 millions de francs au budget, et de 9,6 millions de francs aux comptes 2009.

Les variations par rapport au budget sont essentiellement dues à l'impôt fédéral direct (+8,1 millions) et à l'impôt anticipé (+3,8 millions). La part de notre canton à la RPT a quant à elle été inférieure de 0,7 million de francs.

Par rapport aux comptes 2009, les montants perçus de la Confédération au titre de la RPT augmentent de 7,7 millions de francs, en raison de l'évolution de l'indice des ressources de notre canton. Les autres variations significatives concernent l'impôt fédéral direct (+2 millions), l'impôt anticipé (+0,7 million) et les droits sur les carburants (-0,5 million).

Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques	<i>Variations par rapport aux comptes 2009</i>			
	<i>Comptes 2010</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2009</i> <i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Budget 2010</i> <i>Fr.</i>
Confédération (asile, CNIP, entretien A5, établissements militaires, etc.)	4'151'802	7'574'883	-45,2	4'377'200
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	34'655'097	35'300'484	-1,8	31'123'500
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	12'509'811	11'969'605	+4,5	13'176'300
45 Total	51'316'710	54'844'972	-6,4	48'677'000

Globalement, les dédommagements de collectivités publiques sont inférieurs à ceux reçus en 2009 (-3,5 millions) mais représentent un montant plus important que celui arrêté dans les prévisions budgétaires (+2,6 millions).

Les contributions fédérales, conformément au montant budgété, sont en diminution de 3,4 millions de francs au regard des comptes 2009. La différence résulte de l'autonomisation du CNIP au 1^{er} janvier 2010, qui s'est traduite dans les comptes de l'Etat par la sortie des charges et des revenus relatifs à cette entité.

Les dédommagements des autres cantons sont plus importants que ne le prévoyait le budget (+3,5 millions) mais restent inférieurs aux montants reçus en 2009 (-0,6 million). L'écart positif entre les comptes 2010 et le budget s'explique par une diminution moins importante que budgétée des dédommagements reçus pour l'Université (+1,7 million) et par l'addition de légers écarts enregistrés au niveau du CPLN (+0,4 million), du CIFOM (+0,3 million), du service pénitentiaire (+0,4 million) et de l'école régionale d'aspirants de police (+0,4 million). La différence entre les comptes 2009 et 2010 résulte de la compensation entre la diminution des contributions reçues au titre de l'Université (-2,5 millions) et les augmentations des contributions reçues pour le lycée Blaise Cendrars (+0,4 million), le CPLN (+0,2 million), les équipements des HE-ARC et HEM (+0,7 million) et l'école régionale d'aspirants de police (+0,4 million).

Concernant la participation des communes, l'écart entre budget et comptes s'explique par une révision des mandats de prestations de la police (-1,2 million) et l'augmentation non prévu de la demande de documents d'identité (+0,5 million). La forte demande de documents d'identité explique également la progression de 0,6 million de francs par rapport aux comptes 2009.

Subventions acquises

Subventions acquises	Comptes 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2009 %	Budget 2010 Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	152'969'111	149'263'167	+2,3	156'537'400
Canton	143'000	0	-	0
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	79'140'479	77'803'909	+1,7	82'599'600
Propres établissements (ECAP, etc.)	1'093'487	1'417'583	-22,9	1'125'700
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	4'103'969	3'726'721	+10,1	3'951'500
46 Total	237'450'046	232'211'380	+2,3	244'214'200

Les subventions acquises augmentent au total de 5,2 millions de francs par rapport à 2009, mais restent 6,7 millions de francs en-dessous des prévisions budgétaires.

Les subventions reçues de la Confédération progressent de 3,7 millions de francs en comparaison de 2009. Les principaux écarts à relever sont les subventions LAMal (+3,3 millions), les forfaits réfugiés (+0,9 million), les forfaits requérants d'asile (-1,5 million) et les prestations complémentaires AVS (-1 million). Ces paiements de la Confédération sont en lien direct avec des subventions octroyées par le canton dans des rubriques du groupe 36. Les autres écarts importants se situent au niveau de l'Université (+2,1 millions) et du service de l'emploi (-1 million), la majorité des charges de ce service étant subventionnée par la Confédération. La différence entre le budget et les comptes (-3,6 millions) relève strictement des mêmes rubriques et les écarts sont relativement similaires. La seule différence notable concerne les subventions LAMal, plus élevées qu'en 2009, mais inférieures de 4,5 millions de francs par rapport au montant du budget, suite à l'abandon du programme de relance de la Confédération.

La comptabilisation au produit brut dans les centres financiers "Projets" des lycées et écoles professionnelles laisse apparaître une subvention de 143'000 francs acquise du canton. Cette subvention est versée par le canton pour l'exploitation du complexe sportif de la Maladière. D'entente avec la ville de Neuchâtel, la gestion du complexe sportif est confiée au CPLN, qui en intègre le compte d'exploitation dans son centre financier "Projets". Par ce biais la subvention initialement versée par le canton au complexe sportif réapparaît donc dans les comptes de l'Etat comme une subvention acquise.

Les parts communales aux charges co-financées augmentent globalement de 1,3 million de francs par rapport à 2009. Les principales variations concernent la participation au financement des entreprises de transports (+1,2 million), aux allocations familiales pour les personnes sans activités lucratives (+1 million) et aux mesures d'intégration professionnelle (-1 million). Les montants comptabilisés se différencient du budget au niveau de la participation aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucratives (+0,8 million), aux mesures d'intégration professionnelle (-1,5 million) et à l'aide matérielle (-3,5 millions).

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous, qui résume celui qui figure en fin de publication, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités se fait sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Comptes 2010		Comptes 2009	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	74,8	5,8	81,5	6,5
Sécurité publique	86,2	6,7	66,9	5,3
Enseignement et formation	403,6	31,5	400,8	31,8
Culture et loisirs	14,1	1,1	14,7	1,2
Santé	283,8	22,1	272,3	21,6
Prévoyance sociale	292,7	22,8	287,5	22,8
Trafic	85,9	6,7	87,7	7,0
Protection et aménagement de l'environnement	17,2	1,3	14,7	1,2
Économie publique	23,6	1,8	34,0	2,7
Sous-total	1'282,0	100,0	1'260,2	100,0
Finances et impôts	-1'260,7		-1'227,6	
Total (excédent de charges)	21,3		32,7	

Avec une part de 31,5%, le secteur de l'enseignement et de la formation demeure le plus important. Il est suivi par celui de la prévoyance sociale (22,8%) et celui de la santé (22,1%). A eux trois, ces secteurs absorbent donc plus des trois quarts des charges nettes de l'Etat. Les opérations de clôture accompagnant le bouclage des comptes 2010 représentent une part non négligeable des écarts constatés dans certains secteurs.

La diminution des charges nettes du secteur "Administration générale" résulte principalement de la fin du projet d'encouragement aux départs en retraite anticipée, pour lequel une charge d'environ 10 millions de francs émergeait encore dans les comptes 2009.

L'augmentation de près de 20 millions de francs concernant le secteur "Sécurité publique" s'explique pour moitié par la provision pour le versement unique à prévoyance ne au titre des professions pénibles des policiers. Pour le reste, signalons la diminution de diverses recettes (amendes et mandats, remboursements de frais dans le domaine de la justice) ainsi que l'augmentation des charges découlant des placements pénitentiaires hors canton. En outre, les charges nettes résultant des activités du SSRT sont attribuées à ce domaine dès 2010.

Globalement, les charges nettes du secteur "Enseignement et formation" semblent évoluer de manière stable. Toutefois des écarts importants à l'intérieur même du domaine sont constatés. Par exemple, au niveau des variations entre 2009 et 2010, la charge de 24 millions de francs découlant de la création d'une provision pour la brèche de financement fédéral des universités dans les comptes 2010 est compensée pour moitié par la réserve constituée lors du bouclage des comptes 2009 pour les investissements d'intérêt économique (projet Microcity). D'autres sous-domaines du secteur de l'enseignement et de la formation présentent des charges nettes qui s'améliorent par rapport aux comptes de l'année précédente (formation dans les arts et métiers ou écoles de maturité).

L'augmentation d'un peu plus de 11 millions de francs dans le secteur de la santé provient principalement des opérations de bouclage présentées dans le cadre des comptes 2010. Celles-ci concernent les pertes avérées sur débiteurs suite à l'abandon d'avances octroyées à NOMAD (3,8 millions) et HNe (4,9 millions) ainsi que la provision pour le projet informatique NOMAD dans le cadre du rapport révisé (2,5 millions).

Les charges nettes du secteur "Prévoyance sociale" augmentent malgré le prélèvement à la fortune du fonds d'intégration professionnelles plus élevé de 8,6 millions de francs par rapport aux comptes de l'année dernière (bonification budgétaire fortement réduite). Du côté des incidences financières négatives, signalons l'augmentation des charges concernant les prestations complémentaires AVS/AI (+5 millions) et les subsides d'assurance-maladie (+8,1 millions).

La diminution importante du secteur "Économie publique" s'explique principalement par les mouvements constatés dans le fonds de promotion de l'économie. En effet, les subventions versées par le biais de ce dernier en 2010 (diminution d'environ 3 millions par rapport aux comptes de l'année dernière) sont davantage financées par un prélèvement à la fortune du fonds, alors qu'en 2009, elles étaient couvertes quasi exclusivement par une bonification budgétaire au fonds.

Le secteur "Finances et impôts" présente une amélioration de 33 millions de francs par rapport aux comptes 2009. Comme déjà expliqué dans ce rapport, malgré la diminution des recettes fiscales concernant les personnes physiques, l'augmentation provenant des personnes morales se monte à près de 22 millions de francs par rapport aux comptes de l'année dernière. Signalons encore, pour expliquer la variation totale, une augmentation de la part au bénéfice de la BCN (+5,1 millions), une diminution des charges d'intérêts passifs (-4,3 millions) et une recette ponctuelle au titre de la plus-value réalisée en 2010 suite à la vente des bâtiments que le nouvel établissement autonome du SCAN utilise dans le cadre de ses activités (+3,5 millions).

Compte des investissements

Résultats Les résultats des derniers exercices ainsi que du budget 2010 se présentent comme suit:

Compte des investissements (En milliers de francs)							
	<i>Budget 2010</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>Comptes 2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Dépenses d'investissements	113'460	95'332	92'254	141'335	102'359	132'651	150'231
./. Recettes	48'737	43'298	42'422	50'237	58'995	83'587	86'580
Dépenses nettes	64'723	52'034	49'832	91'098	43'364	49'064	63'651
./. Amortissements portés au bilan	79'659	77'985	80'904	84'772	77'107	78'914	77'417
Dépenses portées au bilan	-14'936	-25'951	-31'072	6'326	-33'743	-29'850	-13'766

Au budget 2010, des dépenses d'investissements nettes ont été prévues à hauteur de 64,7 millions de francs. Les comptes 2010 font ressortir des dépenses nettes à hauteur de 52 millions de francs, soit une différence de 12,7 millions de francs. Les paiements sur les crédits en cours sont inférieurs de 4 millions de francs et ceux sur les crédits à solliciter inférieurs de 8,7 millions de francs par rapport au budget 2010.

Relevons que cette diminution tient compte de deux dépenses importantes pour un montant de 6,9 millions de francs qui ne figuraient pas au budget 2010. En détail, il s'agit du crédit pour le bâtiment de la microtechnique, Microcity (5,8 millions de francs) et du crédit concernant les études complémentaires pour l'encadrement du projet de nouvelle organisation judiciaire (1,1 million de francs). Sont également compris dans les chiffres ci-dessus, un certain nombre de projets avancés ou anticipés pour un montant total de 7,7 millions de francs.

Pour les crédits en cours de réalisation, les écarts les plus significatifs concernent les objets suivants:

- "Construction d'une halle de sport double (halle Volta) à La Chaux-de-Fonds" dépenses nettes supérieures de 1,2 million de francs;
- "Prêt pour la réalisation de projets de politique régionale" dépenses nettes inférieures de 4 millions de francs;
- "Participation au transfert et à l'installation du Comlab au sein du CSEM" dépenses nettes inférieures de 3 millions de francs;
- "UNI, crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010" dépenses nettes inférieures de 2,4 millions de francs;
- "Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier" dépenses nettes inférieures de 1,6 million de francs;
- "Participation de l'Etat à la construction de bâtiments scolaires communaux, achat de mobilier et de matériel pour l'enseignement primaire" dépenses nettes inférieures de 1,5 million de francs;
- "Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés (BLS, TN, TRN et CJ)" dépenses nettes inférieures de 1,4 million de francs.

En ce qui concerne les crédits à solliciter, un certain nombre d'investissements budgétés en 2010 n'ont pas été réalisés. Il s'agit principalement des objets suivants:

- "Crédit cadre 2010-2013, restructuration du pouvoir judiciaire neuchâtelois dans son intégralité" pour 1,8 million de francs de dépenses nettes;
- "CPMB à Colombier, crédit cadre, assainissement thermique global et mise en conformité technique" pour 1,5 million de francs de dépenses nettes;
- "Réaménagement de la RC 1320 à La Chaux-de-Fonds" pour 1 million de francs de dépenses nettes;
- "Crédit cadre restructuration postes de police / fusion de services (CLA)" pour 800'000 francs de dépenses nettes;
- "Crédit cadre destiné à l'octroi de prêts, garantis par gage immobilier, en faveur de la construction de logements par les Maîtres d'ouvrage d'utilité publique" pour 750'000 francs de dépenses nettes.

Le détail complet des crédits d'investissements à solliciter non demandés durant l'année 2010, figure dans le compte des investissements dans la partie crédits d'engagement à solliciter.

Des explications plus détaillées, fournies par les services compétents, concernant les différences entre les dépenses prévues au budget et les comptes et les raisons des crédits non engagés, figurent dans les remarques du chapitre "Compte des investissements".

Le tableau ci-après mentionne les principaux écarts (supérieurs à 1 million de francs) par rapport au budget:

VARIATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AU BUDGET

(En milliers de francs)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissements propres:</i>		
Bâtiment de la microtechnique, Microcity	+5'780	0
Construction d'une halle de sport double (halle Volta) à La Chaux-de-Fonds	+1'947	+698
Etudes complémentaires pour l'encadrement du projet de nouvelle organisation judiciaire, pour l'adaptation des outils informatiques métier du pouvoir judiciaire, pour l'aménagement de locaux administratifs provisoires et pour un crédit d'études de variantes immobilières de la nouvelle organisation judiciaire	+1'092	0
Prêt pour la réalisation de projets de politique régionale	-4'000	0
Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier	-2'959	-1'400
Crédit cadre 2010-2013, restructuration du pouvoir judiciaire neuchâtelois dans son intégralité	-1'780	0
CPMB - Colombier, crédit cadre, assainissement thermique global et mise en conformité technique	-1'500	0
Réaménagement de la RC 1320 à La Chaux-de-Fonds	-1'000	0
UNI, crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010	-466	+1'975
<i>Subventions aux investissements:</i>		
Participation au transfert et à l'installation du Comlab au sein du CSEM	-2'997	0
Participation de l'Etat à la construction de bâtiments scolaires communaux, achat de mobilier et de matériel pour l'enseignement primaire	-1'537	0
Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés (BLS, TN, TRN et CJ)	-1'381	0
Autres objets	-9'327	-6'712
Total	-18'128	-5'439

Récapitulation des investissements par département et par objet

Récapitulation des investissements par département et par objet	Comptes 2010			Budget 2010			Comptes 2009		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Par département</i>									
Autorités, y.c. CCFI	161'942.95	0.00	161'942.95	1'500'000.00	500'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00
Justice, sécurité et finances	10'116'151.51	847'130.30	9'269'021.21	14'603'000.00	2'072'000.00	12'531'000.00	6'103'723.43	246'941.35	5'856'782.08
Santé et affaires sociales	512'773.00	0.00	512'773.00	210'000.00	0.00	210'000.00	450'000.00	0.00	450'000.00
Gestion du territoire	62'207'273.08	37'528'545.13	24'678'727.95	71'151'000.00	44'210'600.00	26'940'400.00	58'729'897.94	36'515'051.09	22'214'846.85
Economie	2'522'267.75	115'000.00	2'407'267.75	7'060'000.00	0.00	7'060'000.00	2'844'934.05	115'000.00	2'729'934.05
Education, culture et sports	19'811'353.95	4'807'370.00	15'003'983.95	18'935'900.00	1'954'200.00	16'981'700.00	24'125'642.63	5'545'247.30	18'580'395.33
Total	95'331'762.24	43'298'045.43	52'033'716.81	113'459'900.00	48'736'800.00	64'723'100.00	92'254'198.05	42'422'239.74	49'831'958.31
<i>Par objet</i>									
Bâtiments, constructions et équipements	33'972'682.15	5'868'885.30	28'103'796.85	38'260'000.00	4'059'200.00	34'200'800.00	33'133'940.86	5'810'976.65	27'322'964.21
Routes cantonales	11'848'573.00	4'241'346.05	7'607'226.95	13'415'000.00	5'225'000.00	8'190'000.00	6'820'087.55	1'722'040.75	5'098'046.80
Route nationale 5	30'512'520.70	27'066'070.08	3'446'450.62	35'558'000.00	31'546'600.00	4'011'400.00	37'424'230.80	33'667'433.59	3'756'797.21
Correction et régulation des eaux	331'789.05	33'142.45	298'646.60	3'150'000.00	1'340'000.00	1'810'000.00	873'197.30	487'636.75	385'560.55
Epuration des eaux et adduction d'eau	5'225'447.20	5'225'447.20	0.00	5'200'000.00	5'200'000.00	0.00	6'898'519.80	113'240.00	6'785'279.80
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	1'966'654.50	0.00	1'966'654.50	2'600'000.00	0.00	2'600'000.00	2'496'299.40	140'000.00	2'356'299.40
Bâtiments scol. communaux et instal. sportives	2'207'794.25	0.00	2'207'794.25	3'676'900.00	0.00	3'676'900.00	1'869'180.05	0.00	1'869'180.05
Entreprises de transports privées, aéroports	5'536'576.40	503'199.00	5'033'377.40	7'400'000.00	366'000.00	7'034'000.00	861'983.45	365'912.00	496'071.45
Divers	3'729'724.99	359'955.35	3'369'769.64	4'200'000.00	1'000'000.00	3'200'000.00	1'876'758.84	115'000.00	1'761'758.84
Total	95'331'762.24	43'298'045.43	52'033'716.81	113'459'900.00	48'736'800.00	64'723'100.00	92'254'198.05	42'422'239.74	49'831'958.31

**Récapitulation des
amortissements
par département
et par objet**

Récapitulation des amortissements par département et par objet	<i>Amortissements nets 2010 Fr.</i>	<i>Amortissements nets 2009 Fr.</i>	<i>Ecart Fr.</i>	<i>Ecart %</i>
<i>Par département</i>				
Autorités, y.c. CCFI	18'250.00	745'750.00	-727'500.00	-97.6%
Justice, sécurité et finances	4'731'320.13	4'178'537.65	552'782.48	13.2%
Santé et affaires sociales	1'531'710.00	1'486'710.00	45'000.00	3.0%
Gestion du territoire	45'640'704.31	45'873'416.91	-232'712.60	-0.5%
Economie	4'237'372.20	4'609'213.00	-371'840.80	-8.1%
Education, culture et sports	21'825'593.79	24'010'100.73	-2'184'506.94	-9.1%
Total	77'984'950.43	80'903'728.29	-2'918'777.86	-3.6%
<i>Par objet</i>				
Bâtiments, constructions et équipements	22'045'783.66	19'810'726.49	2'235'057.17	11.3%
Routes cantonales	11'511'154.01	11'393'221.05	117'932.96	1.0%
Route nationale 5	15'787'709.00	15'412'030.00	375'679.00	2.4%
Correction et régulation des eaux	414'765.00	348'882.00	65'883.00	18.9%
Epuration des eaux et adduction d'eau	7'899'283.00	9'030'822.06	-1'131'539.06	-12.5%
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	2'474'739.20	3'077'693.50	-602'954.30	-19.6%
Bâtiments scol. communaux et instal. sportives	1'982'978.00	2'569'488.00	-586'510.00	-22.8%
Entreprises de transports privées, aéroports	1'624'098.00	1'513'218.00	110'880.00	7.3%
Divers	4'088'369.00	3'708'793.00	379'576.00	10.2%
Anciens amortissements non imputables à une catégorie	10'156'071.56	14'038'854.19	-3'882'782.63	-27.7%
Total	77'984'950.43	80'903'728.29	-2'918'777.86	-3.6%

Engagements

Le montant des engagements contractés au 31 décembre 2010 s'élève à 186,5 millions de francs. Le détail figure au compte des investissements et s'établit de la manière suivante:

Engagements	Fr.
- Montant des crédits accordés en cours à ce jour	1'307'264'180
- Dépenses effectuées au 31 décembre 2010 sur ces crédits	-1'120'762'626
Différence	186'501'554

Les engagements augmentent de 54,6 millions de francs par rapport à la clôture précédente.

Les crédits les plus importants accordés en 2010 ont été les suivants: 71,4 millions de francs pour le bâtiment de la microtechnique (Microcity), 24 millions de francs relatifs à l'entretien constructif des routes cantonales, des ouvrages d'art et des cours d'eau, 16 millions de francs dans le cadre du redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat, 4,2 millions de francs pour la rénovation des bâtiments nécessaires au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM), 2,8 millions de francs concernant les subventions pour les constructions rurales, 2,3 millions de francs pour des subventions pour les améliorations foncières, 1,4 million de francs liés aux études complémentaires pour l'encadrement du projet de nouvelle organisation judiciaire, pour l'adaptation des outils informatiques métier du pouvoir judiciaire, pour l'aménagement de locaux administratifs provisoires et pour un crédit d'études de variantes immobilières de la nouvelle organisation judiciaire et finalement 1,2 million de francs pour les études destinées à l'établissement d'un concept d'intervention relatif au tunnel et aux murs de la Clusette.

Crédits supplémentaires et complémentaires

Nous indiquons ci-après les crédits supplémentaires accordés par arrêté du Conseil d'Etat ou décret du Grand Conseil qui n'étaient pas prévus au budget. Des économies ou des recettes compensatoires ont été apportées pour certains d'entre eux. De plus, il faut préciser que les crédits accordés n'ont pas tous été utilisés entièrement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Grand Conseil	319800	Institution d'une commission d'enquête parlementaire	180'000
Redressement des finances et réforme de l'Etat	318000	Honoraires du délégué du Conseil d'Etat au redressement des finances	115'000
Chancellerie, général	secrétariat 310100	Frais d'organisation relatifs à des élections complémentaires	124'300
	318030	Frais de port relatifs à des élections complémentaires	300'000
Service du matériel et des imprimés	310695	Achats des lycées et écoles professionnelles crédités sous rubrique 310695 au lieu de 310000	230'000
	310695	Marchandise fournie aux services autonomes, paraétatiques et aux communes. Cette marchandise est refacturée à ces entités externes	110'000
Secrétariat général DJSF	301000	Poste du chef de projet de la nouvelle organisation judiciaire comptabilisé dans les effectifs du secrétariat général du DJSF	107'200
Service de la justice	350010	Sous-évaluation de la demande des nouvelles combinaisons de passeports biométriques et cartes d'identité et anticipation des règles définitives de gestion imposées par l'ordonnance fédérale du 21 octobre 2009	400'000
Juges d'instruction	318051	Ajustement des dépenses annuelles de médecins et d'experts	175'000
Service pénitentiaire	301000	Frais supplémentaires pour la gestion des amendes d'ordre dus à une augmentation du volume des amendes pour l'exercice 2010	114'600
	313210	Augmentation des coûts due à l'augmentation du taux d'occupation de l'EDPR	180'000
	351260	Augmentation du nombre des journées hors canton liée à la phase initiale des travaux	395'000
Service de la santé publique	318000	Expertise externe concernant les questions relatives à la cohérence médicale, à la couverture des besoins sanitaires et à l'économicité	200'000
Police neuchâteloise	301000	Le montant concerné par ce crédit supplémentaire est prévu au budget 2010, mais n'a pas été comptabilisé dans la bonne rubrique	1'236'200
	318000	Facturation des frais de justice par la police neuchâteloise suite à une décision prise entre le service de la justice, le ministère public et la police neuchâteloise et augmentation de ces frais par rapport au budget	392'800
Ecole régionale d'aspirants de police	319800	Augmentation de l'engagement d'aspirants de police et d'assistants de sécurité	137'000
Secrétariat général DSAS	30	Création d'un poste de chargé de mission	156'000
Service financier	318064	Avance du montant des primes suite à des contrats négociés dans le cadre des marchés publics. Ces avances seront remboursées par les différents partenaires	350'000
	319306	Domage subi par l'Etat composé du préjudice effectif subi par les lésés, des intérêts et des frais d'avocats qui sera couvert par l'assurance RC de l'Etat	1'109'100

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires (suite)

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Service des ressources humaines	301050	Augmentation des places d'apprentissage offertes par les différents départements	380'000
	301052	Versements des salaires dans le cadre du projet "jeunes" de contrats 2009 dont l'échéance tombe en 2010	156'000
Service des établissements spécialisés	365365	Placements hors canton pour mineurs	394'000
	365375	Placements hors canton pour adultes	2'000'000
Offices des transports	364400	Montants conventionnés avec les entreprises de transport pour l'année en cours sur la base de négociations tripartites entreprise – canton - Confédération	921'000
Ponts et chaussées	318000	Le manque de personnel technique perdurant oblige à mandater plus d'études que prévu	150'000
	318000	Etudes mandatées concernant divers postes à repourvoir au sein du SPCH	250'000
Service de l'aménagement du territoire	318000	Manifestation "Europas 10" qui s'est tenue sur les Jeunes Rives fin mai 2010 ainsi que règlement de factures pour le concept éolien	292'000
	318000	Dans le cadre du projet de redressement des finances, étude menée afin d'améliorer le processus des demandes de permis de construire	50'000
Service faune, forêts et nature	314470	Programme de relance de la Confédération: Nature et Paysage	276'250
Secrétariat général DEC	364505	Subvention CNIP	350'000
	364505	Subvention CNIP	700'000
Service des migrations	301000	Engagements prévus et autorisés par dérogations au sein du SMIG et engagement temporaire d'un juriste jusqu'à la fin de l'année	166'000
	366575	Hausse du nombre de personnes bénéficiant de l'assistance aux réfugiés	958'200
AVS/AI	363500	Prestations complémentaires AVS	8'400'000
	363500	Prestations complémentaires AVS	4'000'000
	363510	Prestations complémentaires AI	3'000'000
	363540	Remises de cotisations	167'200
	363550	Prestations aux personnes sans activité lucrative qui seront partiellement compensées par la part communale allocations SAL	500'000
Service de l'économie	301000	Création d'un nouveau poste de chef de projet à l'office de la statistique	112'000
Service de l'enseignement obligatoire	362620	Ouverture de classes due à HARMOS (dès 4 ans)	350'000
	362621	Ouverture de 4,5 classes dès août 2009 au lieu d'une seule	250'000
Office de l'enseignement spécialisé	318000	Mandat externe concernant des propositions de réformes structurelles et financières	100'000
	318626	Montant nécessaire pour honorer les factures des traitements d'orthophonie ambulatoire	800'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires (suite)

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Formation HES	351640	Contribution à la HES-SO	1'196'700
	351645	Contribution à la HES-S2	1'216'200
	351648	Contribution à la HEM / CSMG	372'700
CPLN	316000	Déplacement dans des pavillons de l'EPC, non budgétisé	260'000
CIFOM – projets	Divers	Mouvements liés aux fonds spéciaux du CIFOM	324'400
Service des formations postobligatoires	351672	Nombre d'étudiants d'autres cantons représentant l'effectif réel, des HES, est plus élevé que prévu au budget	394'500
	351681	Contributions autres cantons (AESS)	357'900
Université	318000	Audit externe de l'Université réalisé en novembre et décembre 2010	170'000
Fonds des routes communales	362420	Paiement de diverses subventions aux communes	230'000
Fonds d'intégration professionnelle	360530	Financement de la reconduction de l'augmentation du nombre maximum d'indemnités journalières de chômage	5'000'000
Total			40'257'250

Conformément aux directives en vigueur, d'autres crédits supplémentaires dont le montant ne dépassait pas 100'000 francs ont été accordés par les départements en accord avec le Département de la justice, de la sécurité et des finances. Ils sont mentionnés dans les remarques à l'appui des comptes.

Les crédits supplémentaires du compte de fonctionnement accordés durant l'exercice 2010 s'élèvent au total à 44,6 millions de francs, dont 40,3 millions de francs relèvent de la compétence du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
27.01.2010		Encadrement du projet de nouvelle organisation judiciaire	960'000
26.05.2010		Construction et mise à disposition de l'antenne neuchâteloise de l'EPFL sur le site de la Maladière	8'000'000
08.12.2010		Construction de la halle Volta	1'249'000
	02.06.2010	Déplacement du service des ressources humaines de Neuchâtel à Peseux	250'000
	28.06.2010	Etude complémentaire de la nouvelle organisation judiciaire	397'500
	25.08.2010	SIEN, renouvellement des postes de travail du Pouvoir judiciaire	350'000
	25.08.2010	SIEN, infrastructure de télécommunication	336'000
	25.08.2010	SIEN, renouvellement des centraux téléphoniques	325'000
	25.08.2010	Acquisition d'un véhicule pour catastrophe sanitaire	305'000
	25.08..2010	Remplacement d'un camion lourd	400'000
	25.08.2010	Remplacement d'une pelle mécanique	120'000
	25.08.2010	Construction d'un silo à sel dans la vallée des Ponts-de-Martel	300'000
	25.08.2010	Pose d'un revêtement superficiel sur la RC 2372 Fontaines-Chézard	120'000
	25.08.2010	Assainissement des murs de berges de l'Areuse	100'000
	25.08.2010	Assainissement murs du PI de la gare de Corcelles	250'000
	25.08.2010	Entretien des piscicultures	250'000
	25.08.2010	Déplacement prévu dans le plan cantonal de protection (PAC) du Parc sauvage de la vieille-Thielle	390'000
	25.08.2010	Travaux de valorisation du patrimoine du service de la faune, des forêts et de la nature	250'000
	25.08.2010	Equipement mécanisé pour la gestion des marais	180'000
	25.08.2010	Aménagement des bureaux du service de la faune, des forêts et de la nature	100'000
	25.08.2010	Tracteur forestier pour l'arrondissement de Neuchâtel	110'000
	25.08.2010	Renouvellement des installations techniques de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux	400'000
	25.08.2010	Remplacement de mobilier usagé à la police cantonale de Neuchâtel	200'000
	25.08.2010	Complément de la base de données graphiques	250'000
	25.08.2010	Etudes pour l'assainissement des façades du Lycée DDR	400'000
	25.08.2010	Restaurations urgentes du Château de Neuchâtel	250'000
	25.08.2010	Réfection de la ferblanterie à Tivoli 5	250'000
	25.08.2010	SIEN, évolution de la plateforme CLOEE	350'000
	25.08.2010	Evologia, assainissement des eaux du secteur ouest	400'000
	25.08.2010	Travaux d'entretien dans plusieurs bâtiments cantonaux	400'000
	25.08.2010	Halle de sport de la Riveraine, subvention	400'000

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires (suite)

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
	25.08.2010	Restauration de la Collégiale	400'000
	08.09.2010	Réfection des tronçons Combe-Girard de la RC 2330	340'000
	22.09.2010	Implantation de signalisation variable dans les Gorges du Seyon	300'000
	27.10.2010	Aménagement du poste de police de Colombier	180'000
	01.11.2010	Réorganisation de Musée 1	216'000
	10.11.2010	Démolition d'une maison insalubre au Col-des-Roches	130'000
	10.11.2010	Elaboration du dossier de la route principale H20	400'000
	15.12.2010	Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et étude pour la liaison H18-H20	280'000
	16.12.2010	Subventions pour travaux d'améliorations foncières	100'000
<hr/> Total			20'388'500

Dépassements de crédits

Nous indiquons ci-après les dépassements de crédits constatés à la clôture des comptes de fonctionnement et des investissements, qui auraient formellement dû donner lieu à une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil selon l'arrêté et la directive entrés en vigueur le 29 mai 2007. Ces dépassements sont en partie liés aux difficultés à prévoir certaines charges avant le bouclage des comptes, voire à des réaménagements comptables entre rubriques budgétaires ou à des compensations par le biais de recettes.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, dépassements de crédits non autorisés

<i>Centre financier</i>	<i>Comptes et libellés</i>		<i>Montant Fr.</i>
Conseil d'Etat	300100	Traitements du Conseil d'Etat	109'631
Chancellerie d'Etat	318030	Ports et affranchissements	216'139
Tribunal cantonal	307100	Prestations retraités à charge Etat	247'967
Service de la justice	318210	Assistance judiciaire	136'904
Police neuchâteloise	301000	Personnel administratif et exploitation	889'162
	307100	Prestations retraités à charge Etat	631'174
Ecole régionale aspirants	318000	Mandats, expertises, études	202'861
Sécurité civile et militaire	301000	Personnel administratif et exploitation	249'390
Service financier	318365	Frais de poursuite	725'476
	329910	Pertes de change	245'299
Service des contributions	329800	Intérêts dus aux contribuables	178'198
Service établ. spécialisés	365365	Institutions hors canton pour mineurs	354'452
	365375	Institutions hors canton pour adultes	1'376'260
Secrétariat général DGT	319800	Autres frais divers	112'351
Office des transports	301000	Personnel administratif et exploitation	253'135
Service des ponts et chaussées	314430	Enlèvement neige et sablage	419'495
Service protection environnement	301000	Personnel administratif et exploitation	433'256
AVS/AI	363550	Alfa sans activité lucrative	851'715
Secrétariat général DECS	301000	Personnel administratif et exploitation	103'245
Service enseignement obligatoire	362635	Caisse de pensions, enseign. primaire	115'730
	362636	Caisse de pensions, enseign. secondaire	290'329
Office enseignement spécialisé	364620	Personnel enseignant, institutions	159'214
	365374	Institutions OES dans le canton	199'430
Lycée Blaise-Cendrars	302000	Traitements personnel enseignant	301'726
CIFOM	302000	Traitements personnel enseignant	560'112
Formations HES	351640	Contributions HES-SO	174'325
	351645	Contributions HES-S2	284'854
	351647	Contributions HES-S3	457'861
Fonds cantonal de l'énergie	366800	Subv. diverses personnes physiques	2'784'087
Fonds protection civl. et régionale	352220	Charges salariales OPC	320'151
Fonds promotion économie	365541	Pertes sur prêts	121'500
Total			13'505'429

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS, Dépassements nets de crédits
(tranches de paiement) non autorisés**

<i>Département</i>	<i>Crédit d'investissement</i>	<i>Montant Fr.</i>
DGT	Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles	211'739
	Aménagement et assainissement du Pont de Thielle	32'277
	Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et étude pour la liaison H18-H20	28'144
	Etudes destinées à l'établissement d'un concept d'intervention relatif au tunnel et aux murs de la Clusette	26'458
	Microrecensement 2010 et indicateurs statistiques	138'619
	Construction d'une extension au laboratoire routier du service des ponts et chaussées	24'360
	Assainissement des murs de berges de l'Areuse	24'987
	Travaux de réfection Tour romane	13'236
DEC	Achat du logiciel "Limsophy"	75'000
DECS	Campus Arc 1, conservatoire, Neuchâtel, nouveaux bâtiments	128'017
Total		702'837

Bilan

ACTIF			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2010</i>	<i>Situation au 31.12.2009</i>	<i>Variations</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Patrimoine financier	690'502'602	731'920'512	-41'417'910
Disponibilités	110'481'714	108'824'058	+1'657'656
Avoirs	421'323'782	462'408'733	-41'084'951
Placements	52'162'334	57'250'046	-5'087'712
Actifs transitoires	106'534'773	103'437'676	+3'097'097
Patrimoine administratif	681'758'323	711'159'711	-29'401'388
Investissements	392'683'546	394'017'771	-1'334'225
Prêts et participations permanentes	200'113'140	199'541'111	+572'030
Subventions d'investissements	88'961'637	117'600'829	-28'639'193
Découvert	381'284'747	359'935'072	+21'349'675
Total	1'753'545'672	1'803'015'295	-49'469'623

Une modification importante dans la consolidation des actifs et passifs de l'Etat pour l'année 2010 est intervenue, à savoir que l'intégration du bilan de l'Université n'est plus pris en considération. Cela s'explique par le fait que cet établissement de droit public doté de la personnalité juridique est dorénavant considéré comme autonome en termes de gestion.

Patrimoine financier

Disponibilités Les disponibilités à la fin de l'année 2010 ont quelque peu augmenté de 1,7 million de francs.

Avoirs Ce groupe est en diminution de 41,1 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Cet écart s'explique par une augmentation des comptes courant de 14,9 millions de francs, par une augmentation de 28 millions de francs pour l'Université, par une diminution de 4,9 millions de francs pour les Hôpitaux de soins physiques (abandon de créance), par une diminution de 5,4 millions de francs suite au remboursement total du solde par prévoyance.ne et par une diminution de 3,7 millions de francs pour le Maintien à domicile (abandon de créance).

Le montant des impôts dus est en baisse de quelque 8,3 millions de francs. En 2010, un transfert concernant l'imputation d'impôt anticipé provisoire et l'imputation forfaitaire d'impôt a été effectué entre "Impôts à encaisser" et "Autres créances".

Les créances envers les collectivités publiques diminuent de 31,1 millions de francs, principalement celles dues à l'Université pour 28 millions de francs.

Les avoirs à terme fixe sont inférieurs de 13,7 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cet écart provient de l'Université.

Le compte des opérations de liaison entre deux période comptables reste stable par rapport à l'année 2009 (+200'000 francs).

Sous les autres créances (-4,4 millions), en plus du transfert de l'impôt anticipé provisoire et de l'imputation forfaitaire d'impôt (voir ci-dessus), le compte "débiteurs SCAN" a été remboursé (-1 million). L'Université contribue à cette diminution à hauteur d'environ 2 millions de francs.

Placements Les obligations de caisse arrivées à échéance n'ont pas été renouvelées pour un montant de 5,4 millions de francs.

Les premiers prêts du fonds d'aide au logement ont été octroyés pour un montant 950'000 francs.

Actifs transitoires Ce poste augmente de 3,1 millions de francs. L'écart provient en partie de l'évaluation du transitoire concernant l'impôt sur les travailleurs frontaliers.

Patrimoine administratif

Investissements Les investissements nets ont diminué légèrement de 1,3 million de francs.

Prêts et participations permanentes Augmentation peu significative de 0,6 million de francs par rapport à l'année 2009.

Subventions d'investissements Les subventions aux investissements enregistrent une diminution nette de 28,6 millions de francs. Les dépenses d'investissement nettes de l'année 2010 ont été inférieures aux amortissements.

Découvert Le découvert augmente de 21,3 millions de francs, correspondant à l'excédent de charges de l'exercice. Il atteint dorénavant 381,3 millions de francs.

PASSIF

Rubriques	Situation au 31.12.2010 Fr.	Situation au 31.12.2009 Fr.	Variations Fr.
Engagements	1'622'681'149	1'671'011'023	-48'329'874
Engagements courants	138'982'674	135'678'010	+3'304'664
Dettes à moyen et long termes	1'360'622'780	1'418'337'049	-57'714'269
Dettes envers des entités particulières	1'877'692	3'536'301	-1'658'609
Provisions	27'588'490	13'697'461	+13'891'029
Passifs transitoires	93'609'513	99'762'202	-6'152'689
Financements spéciaux	90'091'637	112'505'012	-22'413'375
Réserves	40'772'886	19'499'261	+21'273'626
Total	1'753'545'672	1'803'015'295	-49'469'623

Engagements

Engagements courants L'augmentation des engagements courants de 3,3 millions de francs s'explique de la manière suivante :

- diminution des créanciers pour 10,4 millions de francs;
- augmentation des comptes courants de 13,2 millions de francs, suite à un changement d'emplacement au bilan des comptes en relation avec les versements forfaitaires pour les routes de 17,1 millions de francs. Ceux-ci se trouvaient auparavant sous le chapitre "Passifs transitoires", compte "recettes transitoires OFROU". Il faut également tenir compte d'une diminution du solde dû par l'HE-ARC de 4,3 millions de francs;
- diminution des engagements envers les collectivités publiques de 8,6 millions de francs;
- augmentation du compte de liaison entre deux périodes comptables de 8,3 millions de francs.

Dettes à moyen et long termes Les dettes à moyen et long termes ont augmenté de 57,7 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Ci-après, figurent les plus importants flux de fonds:

	<i>Millions de francs</i>
<i>Emplois de fonds</i>	
- Diminution créanciers communes compte collectif	8,9
- Diminution de la fortune du fonds d'intégration professionnelle	9,2
- Diminution créanciers services externes	24,6
- Diminution des emprunts, compte collectif	90,0
- Augmentation des comptes de chèques postaux	11,5
- Augmentation de l'excédent de charges	21,3
- Augmentation compte courant de l'Université	28,4
- Augmentation des immobilisations productives, bâtiments	31,8
	225,7
<i>Sources de fonds</i>	
- Augmentation du compte de liaison entre 2 périodes, passifs	-8,3
- Création d'une provision pour professions pénibles, Police	-10,0
- Augmentation des fournisseurs, compte collectif	-11,9
- Création d'une réserve pour absence de subv. fédérale UNI	-24,0
- Augmentation des emprunts privés, compte collectif	-30,0
- Diminution des comptes bancaires	-9,8
- Diminution des comptes à termes, services externes	-13,7
- Diminution des immobilisations en cours, subventions	-24,9
- Diminution des immobilisations en cours, bâtiments	-29,1
- Diminution des subventions fédérales diverses à recevoir	-31,0
	+24,7
<i>Flux financiers divers</i>	+24,7
Variation de la dette consolidée	-57,7

Engagements envers les entités particulières

Les dettes envers les entités particulières diminuent de quelque 1,7 million de francs.

Provisions

Les provisions augmentent d'environ 14 millions de francs. Citons les plus importantes :

- une provision de 2,5 millions francs pour le développement et l'acquisition d'un nouveau système informatique pour NOMAD;
- une provision de 6,1 millions francs concernant l'effet suspensif de la réforme fiscale des entreprises;
- une provision de 10 millions de francs concernant un versement unique à prévoyance pour les professions pénibles des policiers;
- dissolution de provision de 3,3 millions de francs suite à la non intégration du bilan de l'Université.

Passifs transitoires

Les passifs transitoires diminuent de 6,1 millions par rapport à l'année précédente. Il s'agit essentiellement de recettes de l'Office fédéral des routes (OFROU) qui ont été transférées en 2010 sous le chapitre "Comptes courants". En 2009, un montant de 9,8 millions de francs apparaissait sous les passifs transitoires.

Financements spéciaux

Globalement, la fortune des fonds diminue de 22,4 millions de francs. La baisse la plus significative apparaît au fonds d'intégration professionnelle (-9,4 millions), au fonds des eaux (-4,6 millions) et au fonds cantonal de l'énergie (-4 millions).

Réserves Ce chapitre est nouveau depuis cette année. Les années précédentes, les réserves se trouvaient sous le thème "Provisions et réserves".

Les réserves augmentent de 21,3 millions de francs par rapport à l'année 2009. Cela provient essentiellement de la création d'un montant de 24 millions de francs en faveur de l'Université concernant la brèche de financement fédéral des universités annoncée pour 2012, suite au passage au principe d'échéance de la Confédération dans ce domaine, et à la dissolution de 1,5 million de francs de la réserve d'investissement par l'Université.

Fonds administrés par l'Etat

L'évolution de la situation financière des fonds est reprise dans les tableaux ci-après:

FONDS APPARTENANT À L'ÉTAT

	Fortune nette		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2010 Fr.	Situation au 31.12.2009 Fr.	
Fonds des sapeurs-pompiers	1'321'797,66	1'136'311,66	+185'486,00
Fonds d'aide aux communes	6'504'495,55	6'338'989,43	+165'506,12
Fonds des routes communales	1'724'672,50	3'443'951,70	-1'719'279,20
Fonds d'aménagement du territoire	6'774'680,41	6'067'486,19	+707'194,22
Fonds forestier de réserve	3'068'170,32	3'233'692,20	-165'521,88
Fonds de conservation de la forêt	2'355'273,56	2'238'174,71	+117'098,85
Fonds des mensurations officielles	11'674'617,44	12'406'386,85	-731'769,41
Fonds des eaux	2'390'685,85	6'849'943,25	-4'459'257,40
Fonds d'aide au logement	2'431'922,10	978'840,45	+1'453'081,65
Fonds cantonal de l'énergie	2'317'318,85	6'305'945,45	-3'988'626,60
Fonds pour l'intégration professionnelle	8'321'773,29	17'564'798,29	-9'243'025,00
Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise	11'300'265,94	14'963'216,82	-3'662'950,88
Fonds d'aide aux régions de montagne	2'295'368,40	2'598'371,75	-303'003,35
Fonds de politique régionale	2'013'783,50	1'209'622,00	+804'161,50
Fonds viticole	3'472'238,68	3'476'392,88	-4'154,20
Fonds pour encouragement aux études	1'199'297,65	1'226'698,55	-27'400,90
Fonds des sports	7'308'398,34	7'126'144,52	+182'253,82
Fonds des activités culturelles et artistiques	1'133'669,37	1'378'429,90	-244'760,53
Fonds pour l'encouragement cinématographique	185'397,20	76'302,90	+109'094,30
Fonds pour la protection civile régionale	648'635,75	691'410,90	-42'775,15
Fonds pour la formation et l'intégration des jeunes	2'957'090,70	3'355'158,15	-398'067,45
Fonds pour réformes des structures de l'Etat	1'645'096,85	2'381'163,55	-736'066,70
Fonds pour réformes des structures des communes	7'046'987,12	7'457'579,50	-410'592,38
Total	90'091'637,03	112'505'011,60	-22'413'374,57

FONDS GÉRÉS PAR L'ÉTAT

	Solde du compte courant		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2010 Fr.	Situation au 31.12.2009 Fr.	
Fonds de retraite des membres du Conseil d'Etat et de leurs familles	-452'384,10	-1'326'307,10	+873'923,00
Caisse de pensions de l'Etat	0,00	+5'426'713,32	-5'426'713,32
Fondation François-Louis Borel	+4'056'587,57	+3'178'382,82	+878'204,75
Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées	+4'885'971,65	+5'129'026,51	-243'054,86
Fondation de l'œuvre de la Maison des Jeunes	0,00	-1'026,20	+1'026,20
Fonds de réserve de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales	0,00	+23'703,25	-23'703,25
Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement publics	-1'387'340,14	-2'171'955,95	+784'615,81
Fonds de désendettement	-189,00	+267,00	-456,00
Total	+7'102'645,98	+10'258'803,65	-3'156'157,67

(+) Solde en faveur de l'Etat

(-) Solde en faveur de l'institution

Le tableau ci-devant mentionne l'évolution du compte-courant de l'Etat à l'égard de ces institutions. Le compte d'exploitation et le bilan des fondations apparaissent dans leur rapport annuel de gestion. Ces rapports sont également mis à la disposition du Grand Conseil.

Trois fonds ne sont plus gérés par l'Etat soit:

- La Caisse de pensions de l'Etat
- La Fondation de l'œuvre de la Maison des jeunes
- Le Fonds de réserve de la Caisse cantonale de compensation pour allocation familiales

La Caisse de pensions de l'Etat est devenue une entité indépendante sous le nom de "Prévoyance.ne".

Les fortunes de la Fondation de l'œuvre de la Maison des jeunes et du Fonds de réserve de la CCNC pour allocations familiales sont désormais gérées directement par les entités concernées.

Conclusions

Le résultat opérationnel de 33,6 millions de francs est bénéficiaire et, avec un déficit total de 21,3 millions de francs, les comptes 2010 sont légèrement meilleurs que ceux de 2009. Il n'en demeure pas moins que le Conseil d'Etat ne considère pas ces comptes comme bons.

Il relève quelques constats positifs. La progression de l'impôt sur les personnes morales est réjouissante. Elle est le signe d'une reprise conjoncturelle rapide et inattendue dans son ampleur mais aussi le signal que la réforme de la fiscalité va dans le bon sens. Ensuite, les charges budgétées sont tenues et démontrent que les efforts entrepris en cours d'année portent leurs fruits. L'augmentation des charges brutes est entièrement liée aux opérations de bouclage qui, par définition, sont décidées en cours d'année comptable. Finalement, l'excédent de financement permet une stabilisation de la dette, voire une légère baisse.

L'effet conjoint de la progression de l'impôt sur les personnes morales et la bonne maîtrise des charges budgétées permet au Conseil d'Etat de passer des opérations de bouclage répondant à la réalité économique et aux exigences comptables. Sans un résultat opérationnel positif, elles n'auraient pas pu l'être sans sortir des limites du frein.

Sur le plan des investissements, le Conseil d'Etat reste peu satisfait du résultat. Même s'il est inférieur à celui de 2009, l'écart de 12,7 millions de francs par rapport au budget montre que l'enveloppe d'investissements n'est pas encore utilisée de manière optimale. En cours d'année, le Conseil d'Etat a déjà entrepris d'avancer pour 7,6 millions de francs de projets. Il n'a pu toutefois le faire que dans la limite de ses compétences. Le décret accompagnant le budget 2011 lui octroiera une plus grande marge de manœuvre. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a constaté que si les crédits d'engagement à solliciter ne pouvaient l'être en début d'année, la tranche de paiement prévue durant la même année restait inutilisée. C'est un paramètre dont il sera tenu compte dans la préparation du budget 2012.

Le regard mitigé que le Conseil d'Etat porte sur les comptes 2010 est fondé sur plusieurs appréciations inquiétantes.

Malgré la reprise et une progression très importante de l'impôt sur les personnes morales (+56 millions), le résultat reste déficitaire. Les autres cantons, qui bénéficieront également de la reprise conjoncturelle, afficheront pour la plupart de larges bénéfices selon les informations actuellement à notre disposition.

Les opérations de bouclage plongent le résultat total dans un déficit. Là aussi, les autres cantons seront confrontés à la même problématique, par exemple en ce qui concerne la brèche de financement de l'Université. Mais leur résultat restera positif. Ceci montre l'absence de marge de manœuvre à laquelle nous devons faire face.

En 2010, l'Etat est intervenu, selon des modalités et des degrés d'urgence diverses, à raison de 15,7 millions de francs en faveur des partenaires de la santé. L'Etat a renoncé à des avances octroyées au moment de la création des institutions (HNe: 4,9 millions; NOMAD: 6,3 millions) ou à des loyers (CNP: 4,5 millions). Ces opérations ont évité aux partenaires de se trouver dans des situations financières délicates à fin 2010 mais la fragilité de notre système et l'importance des risques sont préoccupantes.

L'impôt cantonal direct sur les personnes physiques poursuit son inquiétant recul: 704 millions de francs en 2010 contre encore 715,3 millions de francs en 2009, soit une baisse de 11,3 millions de francs ou 1,6%.

Il faut une nouvelle fois rappeler ici que cette régression est historique. Notre canton a déjà connu d'importantes difficultés économiques. Jamais il n'avait été confronté à cette diminution et encore moins deux années consécutives.

Les recettes des personnes physiques est un des indicateurs significatifs de la vivacité d'une communauté. De plus, elles constituent, et de loin, la part la plus importante des recettes de nos collectivités neuchâteloises. Le Conseil d'Etat considère qu'une de ses premières priorités est d'éviter d'entrer dans une spirale négative d'érosion fiscale. C'est pour cette raison qu'après avoir défendu une fiscalité pour les entreprises qui soit à la fois égalitaire, attractive et fructueuse, il présentera incessamment une révision importante en faveur des personnes physiques, en particulier les familles et les classes moyennes.

Dans ces perspectives et en conclusion du présent rapport et des rapports de gestion du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et des départements de l'administration, nous vous soumettons le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 février 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. Nicati

La chancelière,
S. Despland

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2010

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 21 février 2011,
décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes
de l'exercice 2010, à savoir

		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>	Total des charges	1'922'980'642.07	
	Total des revenus		1'901'630'967.37
	Excédent de charges		21'349'674.70
<i>Compte des investissements</i>	Total des dépenses	95'331'762.24	
	Total des recettes		43'298'045.43
	Investissements nets		52'033'716.81
	Investissements nets	52'033'716.81	
	Amortissements à charge du compte de fonctionnement		78'063'366.69
	Solde reporté à l'actif du bilan		-26'029'649.88
<i>Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan</i>	au 31 décembre 2010, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2010.		

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>	<u>Service financier</u>	
	381 236 Ajustement des provisions pour litiges sécuritaires avec les clubs sportifs Xamax et HC La Chaux-de-Fonds SA	+401'300.—
	381 238 Versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles des policiers	+10'000'000.—
	<u>Aide hospitalière</u>	
	381 225 Provision – projet informatique NOMAD	+2'500'000.—
	<u>Université</u>	
	381 647 Provision pour la brèche de financement fédéral LAU 2012	+24'000'000.—

Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2010, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

**DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SECURITE ET DES FINANCES
Service des contributions**

**Variation des recettes fiscales entre
l'évaluation intermédiaire d'août 2010 et
le résultat des comptes au boucllement**

*Impôt des personnes physiques,
écart de -2 millions de francs*

Pour l'évaluation intermédiaire des recettes fiscales d'août 2010, nous nous sommes basés sur les chiffres des tableaux de bord de juillet 2010. Au 31 juillet 2010, après 5 mois et demi de travaux de taxation, nous avons traité environ 60'000 dossiers, soit un peu plus du 60% du total des contribuables enregistrés. La masse imposable de ces contribuables ne représentait toutefois que moins de la moitié du total du revenu imposable au boucllement.

Les dossiers traités au cours de la deuxième partie de l'année 2010 sont généralement plus importants et rapportent sensiblement plus en termes d'impôt. Les déclarations de contribuables avec des revenus élevés (responsables de personnes morales, indépendants, cadres dirigeants) sont fréquemment déposées dans la deuxième partie de l'année.

Dès la première évaluation, nous avons constaté un ralentissement dans les recettes de l'impôt des personnes physiques qui s'est concrétisé au boucllement. Nous rappelons que le taux de chômage dans notre canton est élevé.

En analysant certains dossiers importants, traités dans la deuxième partie de l'année, nous constatons que les bonus ont disparu ramenant les revenus des personnes concernées à des niveaux plus bas qu'habituellement.

*Impôt personnes morales,
écart de +14 millions de francs*

Dans la deuxième partie de l'année, nous analysons les dossiers les plus importants. Le deuxième semestre 2010 a confirmé la forte reprise économique et les dernières tranches 2010 ont été adaptées à la hausse afin d'anticiper les bons résultats de l'exercice 2010.

L'écart entre l'évaluation du mois d'août et le boucllement peut s'expliquer par une évolution des revenus plus grande que prévue et également par le fait que, d'une manière générale, les entreprises ont déposé des comptes 2009 améliorés par la dissolution de réserves latentes et ont adapté leurs tranches 2010 à la hausse.

Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales

Les amortissements sur créances fiscales s'élèvent à 19,4 millions de francs en 2010.

Le tableau ci-après met en évidence la diminution de 33% des montants transmis au contentieux pour recouvrement. Seules sont prises en compte les créances concernant l'impôt des personnes physiques gérées avec la nouvelle application informatique (depuis 1998), à l'exclusion des créances à l'égard de personnes physiques antérieures à 1998 et de celles concernant les personnes morales.

CREANCES GEREES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Solde en début d'année	50,9	54,9	44,2	38,9	35,4	30,8	43,3
Nouvelles créances transmises	31,1	46,6	61,1	50,7	40,0	42,1	23,6
Total	82,0	101,50	105,3	89,6	75,4	72,9	66,9
Encaissements	30,1	31,0	32,0	30,0	21,4	21,6	20,3
Amortissements	19,4	19,6	18,4	15,4	15,1	15,9	15,8
Solde en fin d'année	32,5	50,9	54,9	44,2	38,9	35,4	30,8

Les amortissements (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales) demeurent élevés, à 23,6% du total, mais il en va de même des encaissements qui représentent 36,7% du total sous gestion. Le solde en fin d'année 2010 diminue de 36%.

Le tableau ci-après montre comment les amortissements annuels, gérés avec le nouveau système, se répartissent entre les années fiscales.

REPARTITION DES AMORTISSEMENTS PAR ANNEE FISCALE

(En millions de francs)

Années fiscales	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
2010	0,0						
2009	0,4	0,0					
2008	10,0	0,5	0,0				
2007	4,7	9,5	0,4	0,0			
2006	2,3	5,4	8,8	0,5	0,0		
2005	0,8	2,2	4,5	8,8	0,3	0,0	
2004	0,5	0,2	3,0	3,8	7,8	0,3	0,0
2003	0,3	1,4	0,1	1,7	4,6	7,4	0,2
2002	0,2	0,2	0,6	0,5	1,8	4,8	6,8
2001	0,2	0,2	0,5	0,1	0,6	2,3	5,7
2000	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,5	1,6
1999	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,4	0,8
Total	19,4	19,6	18,4	15,4	15,1	15,9	15,8

Le montant cumulé entre 2002 et 2010 des actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales (19,4 millions) représente 2,49 % du produit de l'impôt cantonal direct des personnes physiques comptabilisé sur la même période (5,6 milliards).

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

	<i>Comptes 2010</i>	<i>Budget 2010</i>
Compte de fonctionnement		
Valeur limite	2%	2%
Total des revenus	1'901'630'967.37	1'852'875'200
./. subventions à redistribuer (47)	- 87'797'173.30	89'756'900
./. imputations internes (49)	- 30'489'350.94	30'664'800
Revenus déterminants	1'783'344'443.13	1'732'453'500
Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)	35'666'888.86	34'649'070
Excédent de charges	21'349'674.70	33'860'200
Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)	1.20%	1.95%
Compte des investissements		
Valeur limite	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	78'063'366.69	79'669'000
./. excédent de charges	- 21'349'674.70	33'860'200
Marge d'autofinancement	56'713'691.99	45'808'800
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)	81'019'559.99	65'441'143
Investissements nets	52'033'716.81	64'723'100
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)	108.99%	70.78%

EFFECTIF DU PERSONNEL

<i>Départements</i>	<i>Situation au 31.12.2010</i>				<i>Situation au 31.12.2009</i>			
	<i>Postes complets</i>	<i>Postes partiels</i>	<i>Postes occupés</i>	<i>En valeur de postes complets</i>	<i>Postes complets</i>	<i>Postes partiels</i>	<i>Postes occupés</i>	<i>En valeur de postes complets</i>
Autorités/ chancellerie	37	12	49	43.9	36	10	46	41.6
DJSF	853	235	1088	994.8	868	241	1109	1017.7
DSAS	58	103	161	119.9	57	102	159	118.6
DGT	301	94	395	355.6	302	100	402	363.3
DEC	268	138	406	360.7	294	150	444	394.9
DECS	138	305	443	307.7	145	295	440	317.5
Total	1655	887	2542	2182.6	1702	898	2600	2253.6
Écoles cantonales - Pers. enseignant ¹⁾	510	977	1487	961.0	508	874	1382	993.1

¹⁾ Y compris l'Université et Conservatoires de musique, hors assistants

Les variations d'une année à l'autre concernant le personnel administratif résultent principalement de la réorganisation de l'administration qui entraîne des diminutions de postes ou des transferts entre les départements.

Des explications plus détaillées concernant les variations des effectifs sont disponibles dans les rapports de gestion du DJSF et du DECS.

Rapport de l'Université concernant les comptes 2010

Durant l'année 2010, la part de l'Etat au budget de fonctionnement de l'Université s'élevait à 50,3 millions de francs composés de la manière suivante : une enveloppe de 48,1 millions de francs (budget 2010 de l'Etat) à laquelle il convient d'intégrer la réserve de 2,2 millions de francs, affectée au budget 2010, et constituée au bouclage des comptes 2009 conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat (ACE du 22.05.2009). Ce résultat n'a pu être atteint que grâce à une gestion efficiente et à d'importantes restrictions dans le fonctionnement de l'Université (par exemple, en limitant à 60% le redéploiement des facultés, pourtant ratifié par le Grand Conseil dans le cadre du mandat d'objectifs 2009-2012). Une économie pérenne de 2 millions de francs a donc été réalisée grâce à des mesures structurelles. En 2010, l'Université s'est engagée à réaliser une seconde économie pérenne de 1 million de francs (grâce principalement à des mesures structurelles touchant le domaine central). Il convient cependant de noter qu'aller au-delà des mesures prises conduirait à un démantèlement de l'Université.

Biens du patrimoine administratif	La charge d'amortissements courants, bien que légèrement inférieure au budget (155'855 francs), correspond aux investissements.
Subsides aux établissements propres	Economie sur le subside de l'Etat de Neuchâtel d'environ 1.6 million de francs comprenant l'effort citoyen générant une économie pérenne de 1 million de francs ainsi qu'une amélioration pour 2010 de 0.6 million de francs provenant d'une part de délais de carence sur la repourvue de postes et, d'autre part, de réduction de biens, services et marchandises (BSM).
Report solde comptes	La réserve correspond au montant autorisé par le service financier sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 juin 2010. Elle est affectée au budget 2011 et servira à couvrir l'insuffisance budgétaire du dit exercice.
Recettes diverses	Equipement scientifique financé par le budget ordinaire vendu à des tiers en raison du départ d'un laboratoire. Il s'agit d'une recette unique.
Contributions des autres cantons	Cet accord règle l'accès intercantonal aux universités en respect du principe de l'égalité de traitement et fixe la compensation à verser par étudiant accueilli dans une université. Grâce aux efforts de promotion des filières entrepris ces dernières années, le nombre total des étudiants continue de progresser. Ainsi au semestre d'automne 2010, l'UniNE accueille 4'217 étudiants (contre 4'087 une année auparavant et 3'826 en 2008). Cette évolution favorable des effectifs explique l'augmentation des subventions AIU (Aide Intercantonale aux Universités) qui, en contrepartie, doit être utilisée pour adapter le taux d'encadrement des étudiants qui a subi une détérioration importante (dans plusieurs domaines, l'UniNE se situe actuellement en dessous de la moyenne nationale).

Subventions fédérales diverses	Lors de l'établissement du budget 2010, il avait été établi que l'Université ne bénéficierait plus de subventions de la Confédération liée à l'IMT. Comme le droit à la subvention se calcule sur une moyenne des deux années précédentes nous avons encore bénéficié d'une part de subvention fédérale pour l'IMT. De plus, l'augmentation des étudiants ainsi que le volume de recherche ont une influence significative.
Prélèvement provision	Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 mai 2009, une réserve servant à couvrir le manque budgétaire 2010 avait été créée. En 2010, cette réserve a été réalisée.

Comptes détaillés de l'Université

Natures comptables	TOTAL	DOMAINE CENTRAL	LETTRES	SCIENCES	DROIT	SECO	THEOLOGIE
CHARGES DE PERSONNEL	67'092'346.16	16'191'256.20	19'021'074.51	15'979'740.83	6'197'551.10	8'429'728.77	1'272'994.75
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	13'851'831.24	6'164'345.41	2'046'586.78	3'424'733.21	1'091'893.41	1'050'623.48	73'648.95
INTERETS PASSIFS	428.65	394.03	0.00	0.00	23.87	10.75	0.00
AMORTISSEMENTS	5'956'945.00	3'089'740.25	256'145.00	2'547'741.75	0.00	0.00	63'318.00
SUBVENTIONS ACCORDEES	1'666'912.60	1'211'621.40	109'621.20	216'080.00	68'190.00	43'070.00	18'330.00
FINANCEMENTS SPECIAUX ET PREFINANCEMENT	2'836'000.00	2'836'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges	91'404'463.65	29'493'357.29	21'433'427.49	22'168'295.79	7'357'658.38	9'523'433.00	1'428'291.70
REVENUS DE BIENS	18'148.67-	12'148.67-	0.00	0.00	0.00	0.00	6'000.00-
CONTRIBUTIONS	5'017'195.08-	1'517'687.08-	1'586'517.75-	476'238.72-	579'719.63-	852'882.90-	4'149.00-
DEDOMMAGEMENT DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	17'045'751.35-	17'045'751.35-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS ACQUISES	25'025'830.00-	25'025'830.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FINANCEMENTS SPECIAUX ET PREFINANCEMENT	2'802'545.56-	2'802'545.56-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus	49'909'470.66-	46'403'962.66-	1'586'517.75-	476'238.72-	579'719.63-	852'882.90-	10'149.00-
Solde	41'494'992.99	16'910'605.37-	19'846'909.74	21'692'057.07	6'777'938.75	8'670'550.10	1'418'142.70
300000 Commissions	1'845.05	1'845.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
301000 Personnel admin. et exploitation	17'949'209.30	12'696'436.35	1'415'001.75	2'413'128.90	657'954.60	714'326.95	52'360.75
301050 Salaires stagiaires et apprentis	321'919.65	72'436.45	0.00	249'483.20	0.00	0.00	0.00
302200 Traitements des professeurs	24'098'984.98	372'930.00	10'396'264.33	5'979'171.85	2'717'947.40	3'926'880.40	705'791.00
302250 Traitements corps intermédiaire	13'606'314.60	481'950.55	4'012'994.40	4'677'227.90	1'753'855.60	2'381'449.00	298'837.15
303000 AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	4'575'452.77	1'118'362.35	1'287'135.07	1'087'683.95	422'216.20	575'166.55	84'888.65
304000 Caisse de pensions	5'881'505.98	1'318'579.20	1'723'193.38	1'416'240.35	549'727.50	752'511.60	121'253.95
305610 Caisse de remplacement	364'530.49	6'534.80	139'454.09	103'840.95	43'745.15	61'092.25	9'863.25
309800 Autres charges de personnel	292'583.34	122'181.45	47'031.49	52'963.73	52'104.65	18'302.02	0.00
310645 Imprimés, fourn. bureau et enseign	3'467'516.95	1'228'646.71	848'040.71	639'760.03	382'463.64	329'385.37	39'220.49
311000 Machines, mobilier et équipement	1'692'956.85	1'181'177.09	69'230.30	425'314.16	5'026.65	10'181.25	2'027.40
312000 Eau, gaz, chauffage, électricité	1'766'988.99	93'834.10	234'490.65	1'060'705.65	207'516.35	158'102.69	12'339.55
314000 Entretien des bâtiments	1'039'544.66	561'044.70	25'270.40	88'458.71	352'163.10	9'624.50	2'983.25
315000 Entretien mob, machines, équip.	161'117.46	27'201.93	0.00	133'103.33	788.20	24.00	0.00
316220 Redevances d'utilisation	2'549'123.75	1'518'446.10	311'849.65	560'708.90	11'802.10	146'317.00	0.00
317230 Dédommagements pour frais	995'255.16	277'927.73	207'021.92	286'310.25	86'138.38	133'660.94	4'195.94
318000 Mandats, expertises, études	2'062'411.11	1'205'293.70	330'883.10	225'356.95	35'412.13	252'599.63	12'865.60
319800 Autres frais divers	117'344.96	71'167.38	19'800.05	5'015.23	10'606.73	10'738.85	16.72
331000 Amort. imm. patr. administratif	5'956'945.00	3'089'740.25	256'145.00	2'547'741.75	0.00	0.00	63'318.00
363800 Subsidés aux ét. propres	1'626'482.60	1'173'121.40	107'691.20	216'080.00	68'190.00	43'070.00	18'330.00
365800 Divers organismes et inst.privés	36'500.00	35'500.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
366800 Subsidés aux personnes physiques	3'930.00	3'000.00	930.00	0.00	0.00	0.00	0.00
381100 Attribution financements spéciaux	2'836'000.00	2'836'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
420300 Intérêts sur c/c bancaires et CCP	1'717.35-	1'717.35-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
427300 Revenus immeubles patrimoine adm.	16'431.32-	10'431.32-	0.00	0.00	0.00	0.00	6'000.00-
433600 Ecolages et finances de cours	3'283'849.68-	52'977.18-	1'440'724.00-	400'836.00-	564'248.50-	820'915.00-	4'149.00-
436650 Dédommagements de tiers	1'303'812.29-	1'049'061.79-	142'593.75-	75'292.72-	15'021.13-	21'842.90-	0.00
439850 Recettes diverses	510'146.56-	496'261.56-	3'200.00-	110.00-	450.00-	10'125.00-	0.00
451600 Contributions des autres cantons	16'965'137.90-	16'965'137.90-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
460800 Subventions fédérales diverses	25'025'830.00-	25'025'830.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
481100 Prélèvement financements spéciaux	2'802'545.56-	2'802'545.56-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6400 Université	41'494'992.99	16'910'605.37-	19'846'909.74	21'692'057.07	6'777'938.75	8'670'550.10	1'418'142.70

**Evaluation du résultat
probable des comptes
2003 - 2010
(en millions)**

<i>Année</i>	<i>Budget</i>			<i>Prévisions de clôture</i>			<i>Comptes</i>			<i>Différence entre prévisions de clôture et comptes</i>		
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>
2003	1'569.9	1'512.7	-57.2	1'597.5	1'521.1	-76.4	1'588.3	1'524.6	-63.7	9.2	-3.5	12.7
2004	1'656.7	1'588.9	-67.8	1'665.8	1'546.7	-119.1	1'665.6	1'566.3	-99.3	0.2	-19.6	19.8
2005 ¹⁾	1'714.7	1'666.0	-48.7	1'735.2	1'641.3	-93.9	1'723.7	1'645.0	-78.7	11.5	-3.7	15.2
2006 ²⁾	1'755.1	1'711.6	-43.5	1'747.4	1'744.9	-2.5	1'723.1	1'768.2	45.1	24.3	-23.3	47.6
2007	1'785.4	1'742.2	-43.2	1'817.0	1'811.8	-5.2	1'791.5	1'798.9	7.4	25.5	12.9	12.6
2008	1'844.1	1'811.0	-33.1	1'876.1	1'846.9	-29.2	1'894.9	1'908.9	14.0	-18.8	-62.0	43.2
2009	1'893.2	1'863.0	-30.2	1'925.0	1'868.4	-56.6	1'912.9	1'880.5	-32.4	12.1	-12.1	24.2
2010	1'886.7	1'852.9	-33.9	1'882.7	1'860.8	-21.9	1'923.0	1'901.7	-21.3	-40.3	-40.9	0.6

¹⁾ Sans prise en compte des opérations liées aux versements de la BNS

²⁾ Avant mise en œuvre du principe d'échéance